C.R.I.C. N° 46 (2012-2013)
5e session de la 9e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2012-2013

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de commission*

Commission des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité et du patrimoine

Mercredi 5 décembre 2012

*Application de l'art. 151 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 1

Organisation des travaux.....1

Examen de l'arriéré..... 1

Projets et propositions..... 1

Projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 et 1bis) ;

Programme justificatif afférent aux compétences du Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexe 8) et (Doc. 5 -VIIbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 8) ;

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 – IVbcd (2012-2013) N° 1 et 1bis) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine (Doc. 4 – IVa (2012-2013) N°1 – Annexes 8, 8bis et 8ter) et (Doc. 4 – IVbcd (2012-2013) N°1 – Annexes 8, 8bis et 8ter)

Question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le financement des conseillers ainsi que des mesures agro-environnementales »..... 1

Désignation d'un rapporteur..... 2

Exposé de M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine

Orateurs : Mme la Présidente, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 2

Observations de la Cour des comptes - Exposé de M. Demeffe, Auditeur adjoint à la Cour des comptes

Orateurs : Mme la Présidente, M. Demeffe, Auditeur adjoint à la Cour des comptes, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 5

Discussion générale

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, M. Stoffels, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, Mmes Saenen, Fassiaux-Looten, Dethier-Neumann, MM. Prévot, Senesael..... 6

Organisation des travaux (Suite)

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux.....40

Projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 et 1bis) ;

Programme justificatif afférent aux compétences du Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexe 8) et (Doc. 5 -VIIbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 8)..... 40

Vote..... 40

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 – Ivbcd (2012-2013) N° 1 et 1bis) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine (Doc. 4 – IVa (2012-2013) N°1 – Annexes 8, 8bis et 8ter) et (Doc. 4 – IVbcd (2012-2013) N°1 – Annexes 8, 8bis et 8ter)..... 41

Vote 41

Confiance au président et au rapporteur..... 41

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées..... 41

Liste des intervenants..... 42

Abréviations courantes..... 43

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ ET DU PATRIMOINE

Présidence de Mme Dethier-Neumann, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 42 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

Vu que nous sommes en nombre suffisant, je vous propose de commencer par décider de la méthode avant de parler du contenu.

Je vous propose, en lien avec le constat que M. le Ministre a une présentation globale, en lien avec le constat de la Cour des comptes et de M. Demeffe à qui je souhaite la bienvenue et qui n'a que des remarques à faire sur le budget, de désigner deux rapporteurs par décret, sur l'ajustement et sur le budget.

Cela permettra d'avoir la garantie qu'un rapporteur soit présent, et ce à cause des travaux qui ont lieu en parallèle. Ensuite, je laisserai M. le ministre intervenir sur l'ajustement et le budget. Vous pourrez intervenir par la suite, en veillant bien à avoir deux votes séparés.

Tout le monde est d'accord ?

Je vous en remercie.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE DEUXIÈME FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 ET 1*bis*)

PROGRAMME JUSTIFICATIF AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE (DOC. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 8) ET (DOC. 5 -VIIbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 8)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2013 (DOC. 4 – IVbcd (2012-2013) N° 1 ET 1*bis*)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE (DOC. 4 – IVa (2012-2013) N°1 – ANNEXES 8, 8*bis* ET 8*ter)* ET (DOC. 4 – IVbcd (2012-2013) N°1 – ANNEXES 8, 8*bis* ET 8*ter*)

QUESTION ORALE DE MME DETHIER-NEUMANN À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE FINANCEMENT DES CONSEILLERS AINSI QUE DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 – VIIbcd (2012-2013) N° 1 et 1*bis*);
- du programme justificatif afférent aux compétences du Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine (Doc. 5 – Va (2012-2013) N° 1 – Annexe 8) et (Doc. 5 – VIIbcd (2012-2013) N°1 – Annexe 8);
- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 – Ivbcd (2012-2013) N° 1 et 1*bis*) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine (Doc. 4 – IVa (2012-2013) N°1 – Annexes 8, 8*bis* et 8*ter)* et (Doc. 4 – Ivbcd (2012-2013) N°1 – Annexes 8, 8*bis* et 8*ter*) ;
- la question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le financement des conseillers ainsi que des mesures agro-environnementales ».

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Mmes Fassiaux-Looten et Saenen sont désignées en qualité de rapporteuses à l'unanimité des membres.

Comme j'ai aussi envie d'intervenir sur le budget, en accord avec Mme Servaes et les vice-présidents, je propose de laisser la présidence, dès maintenant, à Mme Servaes pour ne pas changer en cours de route.

(*Mme Servaes, Doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)*

Exposé de M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine

Mme la Présidente. - Comme vous l'avez annoncé, je donne la parole à M. le Ministre Di Antonio qui va nous faire un compte rendu sur l'ajustement et sur le budget.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Merci, Madame la Présidente. Notre commission est appelée aujourd'hui à examiner les propositions budgétaires pour l'ensemble des départements relevant de mes compétences.

Comme l'a dit notre présidente, dans le cadre d'une approche globale, je vais avoir un exposé général unique sur le feuilleton d'ajustement 2012 et le budget initial 2013.

L'ensemble se trouve dans un contexte particulièrement difficile et, dès le début de l'actuelle législature, en 2009, dans le cadre d'une vision commune à la Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Gouvernements wallon et francophone se sont engagés à restaurer l'équilibre budgétaire des entités francophones au plus tard à l'horizon 2015.

Pour atteindre cet objectif budgétaire à l'horizon 2015, le gouvernement a, dès l'ajustement du budget 2009, décidé d'un ensemble de mesures d'économie et de recettes complémentaires visant à réduire le solde de financement. Vous connaissez la plupart de ces mesures : les économies dans la fonction publique, le gel des subventions de fonctionnement aux organismes d'intérêt public, le gel des crédits de cabinet, l'optimisation de la trésorerie et la mobilisation des réserves.

Depuis lors, aucun relâchement n'a été possible. Les efforts ont dû être maintenus, voire accentués - c'est le cas de ce budget 2013 - pour contrer les effets du ralentissement économique et de la dégradation des paramètres macro-économiques présidant à la confection de nos projections budgétaires.

L'évolution des recettes de la Wallonie est particulièrement révélatrice de cette dégradation puisque, entre le premier et le deuxième ajustement de l'exercice 2012, nos prévisions de recettes ont baissé de 85 millions d'euros, une baisse qui s'est principalement marquée sur les droits d'enregistrement et sur les droits de succession.

En ce qui concerne les recettes prévisibles pour l'exercice 2013, elles augmentent à peine de 0,5 % par rapport à l'initial 2012, soit une augmentation de 35 millions d'euros, ce qui est largement insuffisant, puisqu'elle ne permet même pas de couvrir l'augmentation de nos dépenses liées à l'inflation.

Dans ce contexte particulièrement difficile, le Gouvernement wallon s'est interdit de céder à la facilité et à la tentation de laisser filer les déficits. Au contraire, nous avons confirmé la trajectoire budgétaire qui doit nous ramener à l'équilibre en 2015. Vous vous souvenez des objectifs de la trajectoire, lors de l'élaboration du budget 2012, le gouvernement avait décidé de limiter nos besoins de financement à hauteur de 201,7 millions d'euros.

Le deuxième feuilleton d'ajustement permet de maintenir cet objectif, en réduisant nos dépenses – cela apparaît clairement, y compris dans mes propositions budgétaires – du montant équivalent, soit 85 millions d'euros.

Pour 2013, nonobstant une prévision de croissance très faible, le gouvernement s'est assigné comme objectif de limiter le déficit de la Wallonie à 110 millions d'euros.

Vous aurez compris que, dans ce contexte, l'ensemble des membres du Gouvernement wallon s'est astreint à un austère devoir d'économie, sans s'autoriser d'initiative nouvelle. Nous n'avons pas voulu hypothéquer l'avenir. Nous assumons le choix d'une limitation des dépenses pour préserver le retour à l'équilibre financier d'ici 2015.

Je tiens toutefois à affirmer qu'à mon sens, cette nécessaire rigueur budgétaire ne doit pas se traduire par des coupes sombres opérées à l'aveugle. Elle conduit plutôt à ce que j'appellerais un radicalisme sélectif. Compte tenu des difficultés budgétaires, nous devons agir dans le respect de priorités claires, de façon à préserver autant que possible les politiques les plus utiles au bien-être de nos concitoyens, celles qui sont créatrices d'emplois et de valeur ajoutée.

Encourager les investissements créateurs d'emploi, c'est tout d'abord apporter un soutien indéfectible au secteur agricole. On ne dira jamais assez que l'agriculture ne constitue pas seulement un secteur économique à part entière, elle est au cœur de la société de demain par le rôle multifonctionnel qu'elle assume et qui garantit notre qualité de vie. Les crises que nos

agriculteurs traversent nous imposent de soutenir le redéploiement de ce secteur. Vous avez pu constater, à l'analyse des documents, que le budget agricole est largement préservé.

Le monde rural, plus généralement, ne peut souffrir d'un manque d'investissements : pas moins de 40 % de la population y habite. Le budget alloué aux programmes communaux de développement rural – les PCDR – est préservé, avec pour ambition de soutenir le développement socio-économique des zones rurales. La création d'activités, d'emplois et l'amélioration de la qualité du cadre de vie des ruraux resteront le cœur de cette politique. Précédemment, Benoît Lutgen avait pu faire monter les budgets PCDR de 12 à 18 millions d'euros. À l'initial 2012, nous avions pu les maintenir à 18 millions d'euros. Finalement, après diverses réallocations, on aura même dépensé 19 millions d'euros sur l'année 2012. Nous repartirons avec un initial 2013 inscrit à 17 millions d'euros. On peut dire que cette politique-là est bien préservée.

Poser des choix porteurs d'avenir, c'est aussi assumer les investissements nécessaires en matière de travaux publics. Ceci est essentiel au développement économique et à l'emploi. En effet, la situation centrale occupée par la Wallonie permet d'atteindre chacune des régions d'Europe de l'ouest dans un délai très court. Quel que soit le mode de transport utilisé, en seulement huit heures de camion, il est possible d'atteindre plus de 60 % du marché de consommation européen à partir de la Wallonie.

La Wallonie progresse en termes d'attractivité logistique au niveau européen. Le sud de la Belgique dispose donc d'atouts pour s'imposer comme plate-forme logistique de premier plan sur la carte de l'Europe. Une expérience reconnue des métiers du transport, de la manutention et du stockage a permis à la Wallonie de devenir une terre de logistique à part entière. La qualité reconnue de ses entreprises de transport routier est un autre atout majeur de la Wallonie. Avec plus de 15 000 personnes occupées et réparties dans 2 500 entreprises, le secteur wallon du transport routier est en développement. La Wallonie dispose en outre de quelques groupes d'envergure internationale dont les parcs dépassent les 200 véhicules.

La Wallonie dispose ni plus ni moins du réseau routier le plus dense au monde. Au fur et à mesure que les problèmes de circulation augmentent, la préoccupation actuelle est de trouver des alternatives à la route. Toutes les études démontrent un accroissement notoire du trafic. Le train, le bateau et le camion doivent inévitablement s'entendre et collaborer. C'est pourquoi je pense que l'avenir est à la multimodalité. Nous continuerons à investir dans de nouvelles plate-formes multimodales.

Les propositions qui vous sont faites permettent de garantir des budgets suffisants pour répondre concrètement aux exigences légitimes des entreprises, des investisseurs, des usagers de la route en matière de mobilité, de confort et de sécurité routière. Le budget 2013 pérennise la réforme dite SOFICO qui fixe désormais le cadre dans lequel s'opère la réhabilitation des routes régionales. Le plan routes n'est pas du tout affecté par les propositions budgétaires 2013.

Grâce à cette réforme, nos entreprises de travaux publics peuvent démontrer leur savoir-faire et le travail de plus de 10 000 personnes est garanti.

En ce qui concerne les financements SOFICO, vous pourrez constater que les montants prévus pour l'investissement du contournement de Couvin sont conservés et garantis.

Le secteur du patrimoine est également pourvoyeur d'emplois. Il ne peut être question de le sacrifier sur l'autel des restrictions budgétaires même si, comme les autres secteurs, il ne peut échapper aux efforts de sélectivité.

Vous savez que, selon la catégorie de dépenses à laquelle ils appartiennent, les crédits budgétaires peuvent connaître une évolution spécifique. Je me dois de vous rappeler les balises qui s'appliquent à ces différentes catégories de dépenses. Tout d'abord, en ce qui concerne les financements alternatifs, en concertation avec la cellule d'information financière, le gouvernement a réactualisé les besoins de la SOWAFINAL. Sur cette base, le crédit inscrit sur l'allocation de base 51.16 du programme 14.11, relatif à l'intervention régionale dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées, reste fixé à 2,5 millions d'euros pour 2012. Par contre, pour 2013, il est ramené à 1,343 million d'euros. Cette diminution de 1,157 million d'euros constitue une part de l'économie réalisée par le Gouvernement wallon à concurrence d'un montant global de 54 millions d'euros sur les annuités de financement alternatif. Il s'agit d'un lissage des besoins de la SOWAFINAL.

Par ailleurs, l'intervention destinée au financement du Trilogiport dans le cadre du Plan Marshall 2.vert passe, entre 2012 et 2013, de 90 000 à 180 000 euros.

En ce qui concerne les dépenses liées à l'inflation, il y a peu de choses dans mes compétences par rapport à cela. Une seule allocation relève de cette catégorie. Il s'agit de la dotation à la charge de l'AB 45.01 du programme 16.21 à la Communauté germanophone pour lui permettre d'exercer ses missions en matière de monuments et sites ainsi que d'archéologie.

En fonction des paramètres d'inflation, cette dotation est fixée à 2,073 millions d'euros pour 2012 et 2,109 millions d'euros pour 2013.

En ce qui concerne les dotations aux OIP et

organismes assimilés, elles sont toujours soumises au principe de la croissance nulle. Ce principe n'exclut pas des ajustements au sein-même des budgets des OIP. Ainsi, à la faveur du deuxième feuilleton d'ajustement, les budgets de l'APAQ-W et de l'IPW connaissent quelques modifications internes, sans toutefois que soient impactées les dotations qu'ils perçoivent de la Wallonie. Ces dotations ne sont pas davantage modifiées dans le budget 2013. Elles s'établissent comme suit :

- pour l'APQ-W, 5,615 millions d'euros ;
- pour le CRA-W, 19,034 millions d'euros en moyens de fonctionnement et des capacités d'investissement de 1,410 million d'euros ;
- pour l'IPW, une dotation de base de 6,774 millions d'euros.

À noter que le Fonds piscicole, qui relève également de la catégorie des organismes d'intérêt public, ne reçoit aucune subvention du budget wallon. Ses recettes proviennent exclusivement de la vente des permis de pêche.

Moyennant quoi, je considère que les organismes – quatre OIP – relevant de mes compétences disposent des moyens nécessaires pour assumer les missions qui leur sont dévolues.

En ce qui concerne les cofinancements européens, le gouvernement a décidé, depuis 2012, d'inscrire directement sur les allocations réceptacles une partie des crédits nécessaires au paiement de la part wallonne des cofinancements européens, ce qui permet de rendre ces crédits immédiatement disponibles. S'y ajoutent ensuite, en cours d'exercice, des moyens complémentaires transférés au fur et à mesure des besoins, au départ de la provision inscrite de la DO32. Précédemment, l'ensemble des montants était repris en DO32 en début d'exercice et transféré au fur et à mesure des besoins. Ici, on a un peu modifié les règles depuis le début de l'année 2012.

À la fin de l'exercice 2012, les moyens ainsi transférés s'avèrent finalement supérieurs aux besoins correspondant à l'avancement réel des dossiers, de sorte que vous avez pu constater à l'ajustement une diminution de 9,324 millions d'euros en crédits d'engagement et de 6,961 millions d'euros en crédits d'ordonnancement.

En ce qui concerne le budget 2013, pour ces mêmes cofinancements européens, on récupère ces montants puisque ce sont 10,051 millions d'euros en moyens d'action et 11,851 millions d'euros en moyens de paiement qui sont inscrits d'emblée dans les quatre programmes budgétaires concernés par ces cofinancements européens. On peut exclure tout retard dans la poursuite des dossiers en cours.

Une autre catégorie concerne le solde des dépenses primaires. Toutes les dépenses ne relevant pas de l'une ou l'autre catégorie plus spécifique constituent ce qu'on appelle le solde des dépenses primaires.

Ceux qui douteraient des efforts auxquels le gouvernement s'est astreint, je peux les inviter à faire le cumul des réductions successives des montants octroyés aux dépenses facultatives, aux soldes des dépenses primaires. On voit que c'est là que l'effort était le plus important ces dernières années puisque, depuis 2009, on a eu plusieurs diminutions successives. On a d'abord supprimé l'indexation, puis on a retiré 2,5 %. Ici, pour 2012, un nouvel effort de 2,5 % fut d'application avec, à l'époque, un blocage supplémentaire, un blocage administratif, qui est ici confirmé à la fin de cette période 2012.

Tout cela nous amène à des diminutions importantes. On peut considérer que, sur ces dépenses facultatives, c'est plus de 10 % de moyens qui ont disparu sur ces trois ou quatre derniers exercices.

Tout d'abord, un transfert de 276 000 euros est opéré depuis mes crédits vers ceux de mon collègue le Ministre Henry pour permettre une gestion globalisée des licences géomatiques. De même, un transfert de 2 576 000 euros est opéré au départ de mon enveloppe vers les crédits du Ministre Nollet pour couvrir des dépenses de Fonction publique liées à l'organisme payeur.

Pour le solde des dépenses primaires, l'année 2013 ne sera pas plus favorable que les précédentes, comme je vous l'ai expliqué, outre les pourcentages successifs de restriction de ces dernières années, puisque le gouvernement a décidé une économie globale de 56 millions d'euros sur cette catégorie de dépenses, ce qui signifie, pour ce qui me concerne – vu la part relative de mes crédits au sein des deux milliards d'euros que représente le solde des dépenses primaires – une diminution de 12 339 000 euros en moyens d'engagement et de 12 856 000 euros en moyens de liquidation.

Comment ai-je procédé pour impacter ces efforts cumulatifs résultant des décisions du Gouvernement wallon ?

J'ai d'abord veillé à concentrer les efforts sur les crédits affectés aux dépenses courantes et au fonctionnement propre de l'administration. Vous avez une série de dépenses liées au fonctionnement courant de l'administration qui sont diminuées de 10 %. En général, c'est ce qu'on a essayé d'appliquer dans le souci de préserver autant que possible les moyens dédicacés aux politiques qui me paraissent prioritaires, car elles sont pourvoyeuses d'emploi, d'activité économique et de bien-être.

Par ailleurs, avant même de songer à restreindre les moyens dévolus à telle ou telle politique, je me suis efforcé de procéder à une évaluation aussi fine que

possible de besoins véritables, partant des dépenses prévisibles, de façon à limiter la part des crédits non consommés en fin d'exercice plutôt que ceux qui peuvent effectivement être utilisés.

Enfin, j'ai fait le choix d'une répartition équitable des efforts entre les différentes divisions organiques relevant de mes compétences, tout en prenant soin de ne renoncer à aucune politique structurante. Les inévitables diminutions de crédits auxquelles il faut se résoudre n'obèrent pas notre capacité à financer des investissements créateurs d'emplois et de valeur ajoutée au bénéfice de nos concitoyens.

Voilà les contraintes générales dans lesquelles s'inscrivent les propositions budgétaires pour l'ajustement du budget 2012 et pour le budget 2013. Je crois que vous avez compris que je ne veux rien dissimuler des efforts qui en résultent.

Hors crédits variables et hors cofinancements européens, le deuxième ajustement se traduit globalement par une diminution de crédits de 8 151 000 euros en moyens d'action et de 8 200 000 euros en moyens de paiement.

Quant au budget 2013, toujours hors crédits variables et hors cofinancements européens, il se traduit, par rapport au budget 2012 initial, par une diminution de 23 919 000 euros en moyens d'engagement et de 26 039 000 euros en moyens de liquidation.

Nonobstant ces diminutions, je m'autorise à partager avec vous quelques motifs de satisfaction qui se dégagent des propositions qui vous sont soumises.

Au sein de la DO13, le secteur des routes, vous avez pu constater une majoration des moyens d'engagement dévolus à l'entretien du réseau non structurant, donc une augmentation de 1 500 000 euros en moyens d'action sur l'AB 14.01 et le maintien à un niveau élevé, quoique réduit, de l'AB 73.01 pour les investissements, donc qui reste encore importante avec 81 millions d'euros, outre la création d'un article qui sera alimenté par transfert en vue du financement d'infrastructures routières à vocation touristique, par l'entremise du CGT. C'est une manière de collaborer avec le tourisme lorsqu'on doit parfois faire des investissements qui ont un impact justement touristique mais qui sont des investissements de voirie.

Au sein de la DO14, le secteur des voies hydrauliques, nous avons pu majorer de deux millions d'euros en moyens d'action sur l'AB 14.03 destinée à l'entretien ordinaire.

Au sein de la DO15, tout le secteur de l'agriculture et de la ruralité, nous avons maintenu à un niveau quasiment inchangé le programme 15.04 consacré aux aides à l'agriculture et nous avons pu majorer des crédits de liquidation afférents aux PCDR d'environ 500 000 euros.

Au sein de la DO16, le secteur du patrimoine, nous avons maintenu les moyens d'action dévolus au subventionnement des travaux de restauration du patrimoine. Vous verrez que, dans ce secteur du patrimoine, l'ensemble de l'effort porte sur une dotation supplémentaire à l'IPW qui est diminuée, mais les fonds de l'IPW permettent d'absorber cette réduction, tout au moins ponctuellement, pour cette année 2013.

Au sein de la DO18, le secteur de la formation agricole, nous avons maintenu à un niveau quasiment inchangé le programme 18.23.

Les propositions budgétaires qui vous sont soumises sont empreintes de sérieux. Elles contribuent à respecter la trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire de la Wallonie, sans toutefois mettre en péril nos capacités d'investissement dans le réseau routier, dans l'agriculture familiale, dans le tissu socio-économique rural ou dans la restauration du patrimoine.

Nous parvenons ainsi à concilier la nécessaire rigueur budgétaire et le soutien, non moins nécessaire, aux investissements productifs et générateurs d'emplois.

Je vous remercie pour votre attention et me tiens à votre entière disposition pour répondre à vos questions.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur le Ministre.

Observations de la Cour des comptes - Exposé de M. Demeffe, Auditeur adjoint à la Cour des comptes

Mme la Présidente. - Nous avons l'honneur d'accueillir ce matin M. Demeffe, Auditeur adjoint à la Cour des comptes.

Monsieur Demeffe, vous avez souhaité prendre la parole. Nous vous écoutons.

M. Demeffe, Auditeur adjoint à la Cour des comptes. - Merci, Madame la Présidente. Pour les matières traitées par votre commission, la Cour des comptes n'a pas de remarque particulière à formuler concernant le deuxième feuilleton d'ajustement des budgets 2012.

En ce qui concerne le budget à l'initial 2013, la Cour des comptes souhaitait attirer l'attention sur deux points particuliers. Le premier concerne un problème de forme, le second, une insuffisance de crédits de liquidation.

Si vous disposez du document de la Cour des comptes, cela se trouve en pages 32 et 33. En fait, le premier point fait suite à l'analyse du dispositif. L'article 102 du dispositif budgétaire autorise le Gouvernement wallon à accorder la garantie de la région aux emprunts contractés par les agriculteurs et les sociétés agricoles pour des investissements ou des fonds de roulement en agriculture et horticulture dans le cadre du Fonds

d'investissement agricole et de l'aide à l'investissement pour le développement en agriculture, pour un montant de quelque 99 millions d'euros.

Cet article fait encore référence au système d'aides à l'investissement pour le développement en agriculture, AIDA, mis en place dans le cadre du Programme wallon de développement rural 2007-2013.

Dans son rapport relatif au projet de décret contenant le budget pour l'année 2012, la Cour des comptes avait fait observer que ce système d'aide était abrogé et remplacé par un nouveau système, à savoir les aides aux investissements dans le secteur agricole, ISA, entré en vigueur le 15 janvier 2009.

Afin d'améliorer la clarté du budget, elle avait recommandé de modifier cet article du dispositif, en remplaçant les termes « Aide à l'Investissement pour le Développement en Agriculture » par « Aide aux Investissements dans le Secteur agricole ».

Le projet de décret contenant le budget pour l'année 2013 reprend exactement le même texte, excepté le montant total de la garantie régionale. Par conséquent, la Cour des comptes réitère sa recommandation de modifier le texte de cet article du dispositif budgétaire.

J'en arrive au deuxième point concernant une insuffisance de crédits de liquidation. Cela concerne la DO14, Mobilité et Voies hydrauliques, et en particulier le programme 11 - Voies hydrauliques de la région, Construction et Entretien du réseau, partie Génie civil.

Les crédits de liquidation ne permettent pas d'assurer tous les travaux prioritaires d'entretien ordinaire, la protection contre les inondations et le déneigement en Province de Liège, la modernisation et l'uniformisation des appareils de contrôle des barrages et les travaux de stabilité des barrages.

Pour réaliser ces interventions d'entretien et de sécurisation classés prioritaires compte tenu de l'état de vétusté des infrastructures, plus de 15 millions de crédits supplémentaires sont nécessaires, selon les estimations de la Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques du Service public de Wallonie, la DGO2.

Il faut préciser aussi que, par ailleurs, ces crédits ne tiennent pas compte, d'une part, du report en 2013 de dossiers initialement prévus en 2012, d'autre part, d'investissements également prioritaires, selon l'administration, tels que la remise en état du Plan incliné de Ronquières et des trois écluses du Canal Charleroi-Bruxelles ainsi que la rénovation du barrage de Moncin.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur Demeffe.

La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Ce que l'on vous propose, c'est de toiletter le texte à l'occasion, à la faveur de l'ajustement du budget. On adaptera le dispositif à ce moment-là.

En ce qui concerne le programme 14.11 - Voies hydrauliques, je pense que la diminution de crédits que la Cour des comptes relève résulte notamment de la réduction affectant l'annuité du financement alternatif à destination de SOWAFINAL. Le fait que nous allons étaler et lisser les moyens pour SOWAFINAL fait qu'il y a un impact sur cette allocation budgétaire. Si on neutralise cette diminution qui n'aura en fait aucun impact sur les projets, la diminution de crédits par rapport à l'initial 2012 n'est plus que de 4 % en moyens d'action et 3 % en moyens de paiement, soit une diminution proportionnellement moins importante que celle qui affecte d'autres programmes budgétaires. De surcroît, plusieurs éléments nous permettent de relativiser l'impact de cette diminution. Si on vérifie l'exécution du budget 2012, on voit que les crédits sont loin d'être consommés, en particulier en engagements. Sur trois des articles mentionnés par la Cour des comptes, la consommation des crédits à la date du 29 novembre 2012 n'est que de 44 % sur l'AB 14.03, de 20 % sur l'AB 73.03 et de 32 % sur l'AB 73.21, ce qui laisse subsister des marges non négligeables.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue qu'il existe des soldes importants en particulier en moyens de liquidation sur le fonds du trafic et des avaries - AB 01.02 - qui viennent accroître les moyens disponibles pour le 14.11. Outre ce que l'on inscrit au budget sur le 14.11, on a des réserves et donc, des moyens de liquidation qui existent sur le fonds du trafic et des avaries.

J'ajouterai encore un élément, certains dossiers ne pourront sans doute pas être engagés en 2013 d'après l'état d'avancement technique de la préparation des dossiers. C'est par exemple le cas du canal Charleroi-Bruxelles, un projet qui ne sera apparemment pas prêt pour être engagé en 2013, mais plutôt au début de 2014.

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je déclare la discussion générale ouverte.

Je vous propose de scinder les différentes compétences de M. le Ministre. On commencerait, si vous le voulez bien, par les travaux publics. Viendrait ensuite l'agriculture et puis, la conservation de la nature, patrimoine, ruralité.

Avant cela, il y a deux questions concernant les travaux publics. Je propose de commencer la discussion avec ces deux questions. La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je joindrai ma question dans mon débat.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - J'ai peut-être une question préalable avant de commencer les différents programmes. C'est une question de méthode budgétaire. Hier, j'ai posé la question au ministre de l'Énergie et du Logement. Aujourd'hui, je souhaite à nouveau la poser au ministre des Travaux publics et de l'Agriculture. Je vois dans les dispositifs des dépenses, différents articles – de 26 à 29 – qui permettent au ministre de transférer des crédits d'engagement entre les programmes au sein d'une même division et cela par dérogation à l'article 26, § 1er, du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget de la comptabilité des services du Gouvernement wallon.

Je reconnais que le Ministre Di Antonio recourt beaucoup moins à ce type de dérogation que son collègue d'hier qui s'autorisait des transferts entre divisions organiques et même d'un ministre à l'autre. Ici, dans votre département, les transferts restent toujours au sein de la même division organique et ce sont des transferts entre programmes.

La question que je souhaite poser, observant carrément l'entièreté des budgets tels que présentés par les ministres, j'ai quelque part l'impression que le recours à la technique de la dérogation devient la coutume. Ne faudrait-il dès lors pas modifier plutôt, tôt ou tard, le décret du 15 décembre 2011 pour éviter que de budget en budget, on soit à chaque fois confrontés à la nécessité de déroger par rapport à un dispositif qui, avouons-le, est très récent ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - C'est vrai que dans une période où les moyens sont limités, on essaie de les utiliser au mieux et que ce genre de dispositif nous permet, au sein de notre budget, de mettre l'argent quand les dossiers arrivent, quand ils sont prêts et de le faire de la manière la plus souple possible. Ne pas avoir ce type de dispositif nous laisserait avec un non consommé plus important fin de l'année, ce qui n'est l'intérêt de personne.

Effectivement, cela nous donne de la souplesse. Ce n'est pas nouveau. On renouvelle le dispositif jusqu'à ce qu'il existe précédemment et j'essaie de l'utiliser avec parcimonie et en toute transparence. C'est vrai que cela nous aide à utiliser au mieux nos différents budgets et à répondre aux différentes demandes que nous recevons. En ce qui me concerne, on ne change pas de division organique ou je ne le crois pas.

M. Stoffels (PS). - Je n'ai pas dit que vous ne devez pas le faire, bien au contraire, je suis bien conscient que cette souplesse budgétaire est nécessaire. Dans votre chef, j'ai également souligné que vous restez au sein des mêmes divisions organiques lorsque vous allez transférer des masses budgétaires d'un programme à l'autre. Ce n'était pas le cas dans d'autres commissions, mais il me semble que la question doit être posée. La souplesse voulue par le gouvernement ne serait-elle pas mieux inscrite dans le dispositif de départ ?

Mme la Présidente. - Monsieur le Ministre, vous n'avez rien à ajouter ?

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - C'est clair que cela nous aiderait de pouvoir le faire de manière plus systématique si l'article nous permet de le faire, on peut avoir une réflexion avec le ministre du Budget au sein du gouvernement de manière générale sur la possibilité que nous aurions de faire cela de manière plus systématique.

Je pense vraiment que c'est une mesure d'autant plus utilisée que les moyens sont rares. Ainsi, effectivement, le besoin se fait de plus en plus criant de pouvoir agir de cette façon-là ; ce qui n'était peut-être pas le cas il y a trois ou quatre exercices quand les choses allaient un peu mieux.

Mme la Présidente. - Je propose d'entrer dans la discussion générale et particulièrement, dans les compétences « travaux publics ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Tout d'abord, je voudrais remercier la Cour des comptes pour son exposé et remercier aussi le ministre qui, d'emblée, a répondu aux quelques remarques de la Cour des comptes. Je suis heureuse de voir qu'au premier ajustement budgétaire 2013, nous verrons le toilettage par rapport à ce problème de fonds d'investissement. Nous serons attentifs de voir si cela a été fait.

Monsieur le Ministre, vous avez dit d'emblée, quand vous avez présenté vos budgets, que vous vouliez absolument préserver la politique la plus proche des citoyens, créatrice d'emploi et d'économie. Sur ce point-là, je peux vous dire que je vous rejoins pleinement, car nous sommes dans une période de crise sans précédent. Je pense que la manière dont on doit faire ce budget pour 2013 est très spécifique et que l'on doit être attentifs à cette période.

Vous avez décidé - je pense que c'était plus simple comme cela aussi - de faire l'ensemble sur tout ce qui était travaux publics, aussi bien ajustement que budget. J'aurai une question bien spécifique sur l'ajustement et puis je passerai au budget 2013.

Quand je regarde cet ajustement, Monsieur le Ministre, je retrouve dans les recettes une diminution

assez importante dont l'origine est évidemment l'eurovignette.

J'aurais aimé avoir quelques explications complémentaires par rapport à cela et aussi connaître les raisons qui justifient à nouveau une diminution des recettes liées à l'eurovignette et qui obligent la Région wallonne à compenser auprès de la SOFICO.

Je voudrais que vous m'expliquiez cela.

Je sais qu'il y a quelques semaines, nous avons reçu la SOFICO au parlement et on s'en est réjoui. On a même pris l'initiative de dire qu'une fois l'an, il serait très bien que les représentants du conseil d'administration puissent venir pour nous expliquer comment évoluent certains travaux, comment se passe le travail de la SOFICO et comment évolue ce plan routes. Comment, d'un point de vue budgétaire, l'ensemble des travaux évolue-t-il ? Par contre, je me dis – je ferai la même remarque pour l'ajustement que pour le budget – qu'on souhaite avoir copie du budget de la SOFICO.

Sachez qu'analyser le budget - vous avez déjà été parlementaire, jamais dans l'opposition comme moi, c'est clair - avec les seuls petits documents que nous avons, avec le peu de justificatifs, ce n'est pas simple. Cela ne nous permet pas d'avoir une clairvoyance complète.

Par rapport à cet ajustement, comme je viens de dire le problème par rapport à l'eurovignette, à l'AB 12.01 qui est diminution de trois millions d'euros, quand nous avons reçu les représentants de la SOFICO, ils ne nous ont pas parlé de ce problème, de cette diminution de trois millions d'euros. Je souhaiterais savoir d'où vient cette diminution. Y a-t-il des dossiers à l'arrêt ? Le plan routes sera-t-il effectué complètement ? Y a-t-il des permis qui n'ont pas été octroyés, ce qui entraînerait le retard du plan ? C'est vraiment le point très important par rapport à cet ajustement que je souhaiterais que vous éclairiez.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - On remarque une diminution, finalement, des moyens qui vont dans le fonds de péage et des avaries, à l'AB 06.03 en recettes. Comme vous l'avez dit, elle est alimentée par l'eurovignette, par la redevance voiries gaz notamment et par les amendes que les gens doivent parfois rembourser lorsqu'il y a des dégâts sur le réseau structurant. C'est tout cela qui rentre en recettes dans cette allocation budgétaire. La diminution constatée sur l'année 2012 est liée effectivement à la partie eurovignette. L'explication qu'on en a au niveau des gestionnaires d'eurovignette, c'est simplement une baisse du trafic lié à la crise économique. Effectivement, ces revenus eurovignette croissent régulièrement jusqu'en 2008 et puis on a vu très clairement l'effet de la crise avec une diminution du rendement de l'eurovignette lié simplement au fait qu'on avait moins de véhicules, moins de camions sur nos routes, pendant la période de crise. Apparemment c'est toujours ce qu'on paie aujourd'hui. En tout cas, c'est l'explication qui nous est donnée.

Ceci dit, les moyens de la SOFICO sont multiples, dans le dispositif des dépenses, il y a au moins quatre ou cinq lignes qui concernent la SOFICO et globalement, les moyens sont préservés, outre cette allocation budgétaire liée à l'eurovignette.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Le montant est une diminution de trois millions d'euros. Quand même, ce n'est pas peanuts ! Y a-t-il des dossiers qui vont être suspendus ou des permis n'ont-ils pas été octroyés, pour que l'on ait reporté certains travaux ? Car, quand a auditionné la SOFICO au sein du parlement, on n'a pas eu d'écho par rapport à cela.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Pour bien rappeler le système, ce que nous payons annuellement pour compte des utilisateurs - puisque c'est cela finalement le système - c'est un droit de péage à la place des utilisateurs des réseaux autoroutiers qui alimente la SOFICO au même titre que d'autres recettes. Il y a une ligne spécifique Couvin, il y a des lignes liées à des travaux anciens qui ont été effectués, il y a des lignes dans les voies hydrauliques, et cætera. L'ensemble de ce qui rentre à la SOFICO correspond à leur capacité de rembourser les emprunts qu'ils ont dû contracter pour les travaux ou qu'ils sont en train de contracter aujourd'hui pour les travaux, y compris l'emprunt des lignes et les emprunts dans des organismes bancaires privés. En fonction de cela et en fonction du trafic aussi des factures mensuelles, actuellement, il n'y a aucun retard et nous recevons tout à fait les moyens suffisants pour honorer les factures de la SOFICO. Car, rappelons que ce sont bien des factures que nous recevons, que ce n'est pas un OIP, mais à ce moment-là, il y a un conseil d'administration indépendant là-bas. Je partage votre avis sur le fait qu'il faut voir clair sur les comptes et les budgets, raison pour laquelle je n'ai aucun problème qu'ils viennent ici, une fois, deux fois par an s'il le faut, pour qu'on ait toute la clarté là-dessus. Mais je ne sais pas joindre le budget de la même façon que ce n'est joint pour les OIP, c'est un système différent.

D'après les demandes de paiement de la SOFICO que nous recevons, nous sommes tout à fait en mesure de permettre à la SOFICO d'honorer le remboursement normal des emprunts qu'ils contractent, qu'ils ont contractés pour une série de travaux ou qu'ils contracteront demain pour les nouveaux projets de routes pour Couvin où on doit avoir une attribution de marchés en janvier-février par exemple pour le dossier de la E42 qui est en cours.

Avec tout cela, on n'est même pas encore à la moitié du droit de tirage sur les 250 millions d'euros disponibles à l'AB. À la SOFICO, on a des moyens d'activer des fonds sans problème, il faut évidemment que les moyens qu'on leur donne, que les paiements honorent les remboursements de leurs emprunts et les coûts de fonctionnement de leurs structures. Il n'y a pas d'appel à l'aide de ce côté-là, les montants sont suffisants d'ici fin 2012. Cette diminution aussi correspond en moyens de paiement à la réalité des factures que nous recevons. Nous recevons une facture par mois de la SOFICO, nous avons celle de novembre, on sait payer avec les moyens, malgré la diminution des trois millions d'euros.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Encore une question par rapport à cela, Monsieur le Ministre. À l'AB 73.03, les moyens d'action et de paiement ont été revus à la baisse de 26 %. À la lecture du budget, je me rends compte que l'encours pour 2013 est assez considérable, peut-on avoir quelques explications ?

À l'AB 34.02, le montant du contentieux explose, les 3,5 millions d'euros provisionnés sont insuffisants, il y a un million d'euros en plus. Il s'agit de se dire qu'il est quand même grand temps qu'on investisse dans notre réseau routier, parce que vous vous rendez compte que ce poste de contentieux explose d'année en année.

Mme la Présidente. - Je pense que M. le Ministre avait demandé qu'on passe directement à l'ajustement budgétaire. Je vous y invite le temps qu'il puisse préparer les réponses.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Par rapport au budget 2013, Monsieur le Ministre, comme je viens de le dire pour l'ajustement, on se rend compte que les recettes diminuent aussi. Je voudrais faire remarquer que dans les budgets habituels - ce n'est pas le premier budget que j'analyse - les programmes justificatifs sont plus fournis en explication. On se rend bien compte que le problème, vous venez de le dire, c'est l'eurovignette. Le nombre de véhicules diminue mais, remarque positive pour nous, quand on analyse le budget, je trouve que les explications et les commentaires sont très succincts. C'est une première remarque que je voulais faire.

Je vais passer au programme 13.02 – Réseau routier, autoroutier, partie génie civil. L'an dernier, nous avions déploré la suppression de six AB relatives à l'entretien du réseau non structurant à charge des régions. Ces AB qui concernaient les ouvrages d'art, les réseaux non structurants, la propreté, le marquage, les glissières et les pistes cyclables ont été fusionnées en une seule AB, la 14.01. Si bien que le budget de ce programme est simplifié à l'extrême et que cela ne nous permet plus de connaître les crédits alloués à chacun de ces postes.

Monsieur le Ministre, nous souhaiterions avoir quelques explications et nous souhaiterions connaître la manière dont cette nouvelle AB, la 14.01, est affectée, de manière à avoir une meilleure lisibilité et une meilleure transparence par rapport à ce budget.

Contrairement au budget précédent, l'AB 12.01 relative à l'achat de biens et services à la SOFICO diminue, elle passe de 56,5 millions d'euros à 55 millions d'euros, soit une diminution de 1,5 million d'euros. Le montant à prévoir sous forme de péage en fonction de la moyenne journalière de la circulation sur l'A8 et l'A25-40 est de 45 millions d'euros. Le reste étant des montants que la Région wallonne estime devoir verser à la SOFICO pour financer l'entretien et l'exploitation du réseau structurant qui ne peut être honoré par le fonds.

Monsieur le Ministre, ces montants seront-ils suffisants ? Cette réduction impacte-t-elle certains projets ou, au contraire, est-ce le retard pris dans l'élaboration de certains projets qui justifie cette diminution ? Je sais que dans l'ajustement budgétaire, vous venez de me dire qu'il y avait d'autres sources de financement pour la SOFICO, mais du fait que cela se réitère ici pour 2013, je souhaiterais quand même revenir sur le sujet.

L'AB 12.06, dédicacée à l'achat de biens meubles non durables et prestations de tiers, augmente sensiblement. Elle passe de 650 000 euros à 2,5 millions d'euros. J'aurais aimé avoir quelques explications par rapport à une augmentation aussi importante. Y a-t-il un poste particulier qui nécessite une telle dépense ?

Dans le budget 2012, les crédits affectés à ce poste ont explosé. Avez-vous prévu assez par rapport à ce poste ?

J'avais aussi pensé vous demander plus d'explications par rapport à tout ce contentieux. Je le déposerai par le biais de questions écrites, car je me rends compte que de toute façon, dans les chiffres, cela n'est pas facile aujourd'hui de nous répondre avec précision.

L'allocation relative à l'entretien du réseau non structurant 14.01 ne souffre heureusement pas de diminution, mais elle augmente de 6 %. J'aurais aimé obtenir quelques réponses par rapport à cela. Pouvez-vous justifier l'augmentation d'un des postes et la diminution de l'autre ? Des travaux précis ont été fixés et ce 1,5 million d'euros répond-il à une nécessité d'intervenir à certains endroits ? Je voudrais être éclairée par rapport à cela.

(Réaction de M. le Ministre Di Antonio)

Non, entretien du réseau non structurant.

(Réaction de Mme la Présidente)

Je continuerai après ? J'avais suggéré que chacun pose ses questions et si je commence à aller trop vite, je n'aurai pas la réponse.

Mme la Présidente. - M. le Ministre répondra après.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Une nouvelle AB, la 63.09 portant sur les subventions pour les travaux aux administrations publiques subordonnées bénéficiant du concours du FEDER n'est plus alimentée. J'aimerais savoir pour quelle raison.

À l'AB 73.03, qui contient des crédits à hauteur de 6,461 millions d'euros destinés aux investissements complémentaires des projets cofinancés par l'Union européenne, il y a une augmentation. Je voudrais savoir de quels projets il s'agit et à quoi serviront les nouveaux crédits d'investissement.

D'une manière générale, je me rends compte que les montants consacrés à la rénovation et à la réhabilitation des ouvrages d'art sont en constante diminution depuis 2010. Monsieur le Ministre, je me demande si cela n'est pas imprudent de raboter tout le temps cette allocation. Certains ouvrages d'art sont dans un état pitoyable et nécessitent des travaux urgents. C'est une question de sécurité. Je voudrais vous entendre par rapport à ces ouvrages d'art.

Au programme 13.03 – Réseau routier, autoroutier, partie électromécanique, ...

Mme la Présidente. - M. le Ministre suggère de répondre d'abord au programme et puis ...

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - S'il y a des interventions d'autres parlementaires sur ce programme et qu'on passe ce programme à fond.

On vient de parler de la division organique 13 et du programme 02. Toutes les questions qui viennent d'être déposées sont sur ce programme. Je peux peut-être prendre l'ensemble.

Mme la Présidente. - Je pense que cela sera plus facile en effet.

La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, si hier j'ai été en présence de M. le Ministre gâté du gouvernement, lorsque comparé au budget initial 2012, le budget 2013 à l'initial reste relativement stable. Aujourd'hui, je me demande si je suis en compagnie de M. le Ministre ou de l'enfant mal aimé du gouvernement vu que comparé au budget initial 2012, vous subissez quand même une perte sensible. D'une part, le montant global de l'ensemble de vos budgets est largement inférieur que ce dont dispose votre collègue et, deuxièmement, la réduction, globalement parlant, est de l'ordre de 32 millions d'euros en ce qui concerne les moyens d'action. Je veux bien comprendre que la situation budgétaire et le contexte socio-économique difficiles nécessitent des mesures spécifiques au niveau du budget et que cela doit se traduire dans les moyens dont disposera chacun des ministres. Je vois qu'au niveau du gouvernement, il y a une arithmétique inégale par rapport à l'effort que l'on demande à l'un et à l'autre.

Notez, Monsieur le Ministre, que, s'il le faut, je suis à vos côtés pour défendre une série de budgets dont vous aurez besoin, que ce soit en matière de travaux publics, en matière de politique agricole ou encore en d'autres matières. Il faut le savoir.

(Réaction de M. le Ministre Di Antonio)

Maintenant, je viens ...

(Réaction de Mme la Présidente)

Ce n'est ni une annonce de transfert entre partis politiques, ni une annonce de ...

(Réaction de Mme la Présidente)

C'est essentiellement d'abord l'intérêt par rapport à la matière, mais aussi par rapport, par exemple, au nombre d'emplois qui sont créés dans le cadre du plan routes, ou encore par rapport à la crise structurelle qui passe actuellement le secteur agricole. On a beau faire tous les discours du dimanche que l'on peut imaginer, mais tout cela doit se traduire par des actes concrets. Pour pouvoir passer à l'acte concret, il faut avoir des moyens financiers pour réussir les ambitions que l'on s'est données.

Je plaide tout simplement pour une cohérence entre ce qui se dit et ce qui se fait.

Pour revenir à la DO13, programme 02, je vois qu'on perd environ 18 millions d'euros en moyens d'action comparés à l'initial 2012 et qu'une bonne partie des moyens que l'on perd est imputée à l'entretien ordinaire ou à l'entretien tout simplement du réseau routier non structurant qui passe de 86 à 81 millions d'euros pour ce qui concerne la réhabilitation, la sécurisation, l'aménagement. Tandis que l'entretien du réseau non structurant, l'entretien ordinaire passe de 24,5 à 26 millions d'euros.

Maintenant, si vous me le permettez, je vais faire une petite excursion en me basant sur les bilans de la SOFICO 2010-2013. Je ne vais pas refaire le débat qu'on a eu en commission, mais vous allez très vite comprendre pourquoi je fais cette petite excursion.

Au bilan 2009, je vois que la SOFICO a inscrit 102 millions d'euros de réserves, en 2010, 123 millions d'euros et en 2011, 144 millions d'euros. En matière des

provisions pour les grosses réparations et les gros entretiens, il y a, en 2009, 29 millions d'euros, 33 millions d'euros en 2010 et 41 millions d'euros en 2011. Les réserves sont évidemment constituées par le bénéfice net de l'exercice après impôt qui, en 2009, était de l'ordre – j'arrondis les chiffres – de 7 millions d'euros, en 2010 de 8,5 millions d'euros et en 2011 de 10,7 millions d'euros.

Il est vrai que l'augmentation des réserves est alimentée au départ du bénéfice net, à la fin de chacun des exercices.

En ce qui concerne les recettes de la SOFICO, elles sont constituées, d'une part, des montants qui sont accordés par le gouvernement, dans le cadre du budget classique, et d'autre part, je lis le rapport 2010, mais ce que je trouve dans le rapport 2011 est quasiment identique. Je cite : « La SOFICO bénéficie à cette fin d'un autofinancement renforcé. Le domaine commercialisable de la Région wallonne, que la Région wallonne lui a transféré, et qui sont les concessions autoroutières, les exploitations des centrales hydro-électriques, éoliennes et photovoltaïques, les pylônes multi-opérateurs du réseau multi-opérateur de télécommunications, la relance de ces dossiers a déjà produit des effets qui ont rendu possible la réalisation des premières étapes d'un vaste programme d'investissement ».

Dans les deux rapports, je peux lire également que le bénéfice net a pu être fait après amortissement et après provision. Le bénéfice net, dans les trois années 2009, 2010 et 2011, est assez conséquent et a permis que les réserves de la SOFICO augmentent.

De l'autre côté, et notamment par une période budgétaire dans un contexte socio-économique difficile, il faut se poser des questions en ce qui concerne les moyens dont on doit disposer d'une part, pour le réseau structurant, mais d'autre part aussi, pour le réseau secondaire.

J'ai relu avec beaucoup d'attention les travaux de la commission du 7 novembre dernier et j'ai une série d'interrogations, voire même des propositions que je souhaite avancer au niveau du gouvernement. D'une part, il est vrai que le plan routes génère une série d'emplois, mais en même temps, cela permet de remettre en état un réseau structurant qui en avait besoin. À la base de tout cela, nous avons un plan routes, qui est régulièrement évalué puisqu'il a été, au départ, hiérarchisé et, disent certains, objectivé.

L'objectivation repose, je cite : « Sur la connaissance du terrain, des différentes directions territoriales ». C'est important, et je suis tout à fait d'accord que les directions territoriales ayant une connaissance de terrain participent à cette hiérarchisation. Je souhaiterais, Monsieur le Ministre, connaître un peu le programme de ce plan routes qui est encore à venir. J'ai bien lu également votre intervention concernant la difficulté qu'on éprouverait pour publier un programme, je vais vous citer : « Un permis peut ne pas être obtenu, des expropriations qui traînent un peu, une entreprise qui réclame et il faut recommencer le lancement d'un marché, et cætera ». Tout cela peut se comprendre. Ce que je demande, ce n'est pas le programme pour l'année 2013 en tant que tel, mais la liste des travaux hiérarchisés parce que, qui dit objectivation de la liste, doit aussi dire transparence par rapport au parlement et au public.

L'inverse ne serait pas bien vu, de ma part en tout cas. Je ne souhaite pas devoir un jour « reprocher une certaine rétention d'information ». Cela vaut également pour le programme du réseau non structurant.

Deuxièmement, le plan routes a été financé par un prêt contracté auprès de la BEI. C'est très bien. Pour le contracter, il a fallu un certain temps, mais je lis également des propos comme quoi le prêt BEI a été prioritaire aux yeux de ceux qui gèrent la SOFICO, mais lorsque vous prenez la parole pendant cette même commission, vous pensez qu'un prêt classique peut tout aussi bien faire l'affaire, vu le taux d'intérêt actuellement très bas.

Il n'y a pas de raison de retomber dans cette même complexité. Si on veut aller de l'avant, cela peut aussi se faire par le biais d'un prêt classique étant donné qu'effectivement, pour l'instant, les taux sont assez intéressants.

En ce qui concerne le réseau structurant, il mesure 1 800 km, le réseau secondaire est quant à lui de 6 000 km, et j'arrondis encore. Je me pose la question de savoir s'il n'y a pas un intérêt de proposer que la convention avec la SOFICO soit étendue et qu'on revienne à une formule initiale, à savoir qu'on demande à la SOFICO de jouer son rôle de financier – c'est ce qu'il fait pour le réseau structurant – les dossiers étant préparés au niveau du SPW, et de jouer ce rôle-là aussi, au moins pour une partie du réseau actuellement considéré comme non structurant, sinon pour la totalité.

Si le financement de la SOFICO a tellement d'intérêt pour le réseau structurant, d'autant plus que le prêt classique peut être une formule attractive, j'imagine qu'il permettrait également d'accélérer l'entretien, je parle ici de l'entretien lourd, des travaux de sécurisation nécessaires du réseau structurant. Je ne vais donc pas demander à ce que les bénéfices nets qui sont dégagés par la SOFICO, par un temps où tout le monde gratte pour avoir de l'argent, soient transférés vers la région ou s'expriment sous forme d'une diminution des dotations que la région accorde à la SOFICO. Je vais demander le mouvement inverse, c'est-à-dire que la responsabilité de la SOFICO soit étendue au réseau non structurant. C'était d'ailleurs la philosophie défendue par un de vos prédécesseurs, avant que le réseau n'en ait été scindé en réseau structurant et non structurant.

Il me semble que c'est une proposition qui a le mérite d'être creusée parce que cela permettrait de contribuer au financement des besoins criants qu'éprouve le réseau secondaire en matière d'entretien et d'entretien lourd.

Si on peut trouver une formule pareille, je ne vais pas poser la question suivante, à savoir : on continue en fonction des conventions à financer une série ou à attribuer à la SOFICO une série de recettes fiscales, alors que, à mes yeux, l'investissement initial, par exemple pour le tunnel de Cointe, on doit savoir à quel moment l'investissement initial a été amorti et s'il est opportun de continuer d'accorder à la SOFICO les rentrées liées à cet investissement au-delà du délai d'amortissement. Je vous ai dit que c'était une question que je ne poserai pas si jamais les moyens peuvent également servir à l'entretien du réseau secondaire.

Notez bien que la proposition que je fais est constructive et j'essaie de l'approfondir avec vous.

C'est en feuilletant le budget de votre collègue de la fonction publique hier que je relève un autre point qui mérite une attention toute particulière. Tout travail d'investissement, toute programmation de travaux ne va pas pouvoir se faire s'il n'y a pas un minimum de ressources humaines qui peuvent préparer les dossiers. Les ressources humaines pour préparer le dossier sur le plan technique se trouvent actuellement au SPW, c'est la convention.

J'observe deux choses : d'une part, lors de la constitution des équipes au niveau de la SOFICO, une partie du personnel engagé au SPW a demandé à être engagé à la SOFICO. C'est évidemment du personnel en moins pour réaliser le travail technique, notamment au niveau des ingénieurs. D'autre part, je vois dans le budget de votre collègue qu'en ce qui concerne la DGO1, la Direction générale des Routes et des Bâtiments, pour l'ensemble il y a 1 937 effectifs, en juin 2012, qui se partagent 1 745 équivalents temps plein. C'est un constat. Je vais faire un pas plus loin en m'intéressant aux entrées au SPW et aux sorties du SPW prévues en 2013. Parmi les entrées, je vois, au total, tous niveaux confondus, 41 personnes qui se partagent 28,5 équivalents temps plein. Soit il s'agit d'un engagement tardif dans l'année, soit il s'agit d'engagements à quart-temps, ce qui est difficile pour un statutaire. Cela peut éventuellement se faire pour des contractuels, mais pour les statutaires, c'est interdit. À l'inverse, je vois des sorties de l'effectif, tous niveaux confondus, de 150 personnes qui se partagent 136,5 équivalents temps plein. Parmi les équivalents temps plein qui sortent, il y en a beaucoup des catégories A, C et D. À ce train-là, on risque, sur le plan de la préparation technique des dossiers, que les services ne puissent pas suivre le rythme qui sera nécessaire et qui serait réalisable sur le plan du financement.

J'attire l'attention, non seulement du ministre, mais du gouvernement dans son entièreté, qu'il va y avoir une espèce de bombe atomique pour la réalisation de ce que j'appelle le plan routes structurant, mais aussi le réseau des routes non structurantes.

J'ai également des questions plus particulières. Elles concernent la redevance. Le calcul de la redevance qui a été estimé sur base d'un trafic théorique probable, je ne le vois pas dans le budget. M. le Ministre peut-il nous expliquer son calcul ou, à tout le moins, évaluer quelle partie de la somme récoltée par le fonds de péage et avaries sera effectivement versée à la SOFICO, donc quelle partie pourra servir à l'entretien du réseau non structurant ?

J'ai une question toute particulière sur quelque chose qui m'étonne, vu les bénéfices nets dégagés par la SOFICO d'année en année. La SOFICO réclamerait 5 millions d'euros à la Région wallonne pour des prestations liées à l'entretien du réseau des fibres optiques. Selon la SOFICO, les services rendus par cette dernière devraient être facturés à des prix commerciaux, tandis que le SPW conteste cette version et parle de prestations rendues à prix coûtant. Qu'en est-il exactement ?

Il y a encore toute une panoplie de questions qui sont plus de l'ordre du détail et qui se consacrent aux allocations budgétaires. Je voulais me concentrer aujourd'hui sur une proposition réfléchie, une proposition constructive qui, à mon avis, doit aller dans le sens du ministre, mais ne pas nécessairement parler des détails que je pourrais encore soulever maintenant.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Saenen.

Mme Saenen (Ecolo). - Madame la Présidente, beaucoup de choses ont déjà été dites. Je voudrais juste insister sur la problématique du réseau non structurant, en rebondissant par exemple sur l'appel Belga des motards de ce jour qui insistent sur l'importance de ce réseau pour leur sécurité.

On peut voir que, dans différentes AB, que ce soit les prestations d'hiver, la réhabilitation, sécurisation, la construction de réseaux de voie lente, la rénovation d'ouvrages d'art sur le réseau non structurant, des dépenses énergétiques, et cætera, toute une série de dépenses baissent de 6 % jusqu'à parfois 33 % par rapport à 2012. Y a-t-il une baisse générale des investissements dans ce réseau ou retrouve-t-on cela dans d'autres AB ? C'est peut-être réparti autrement ? C'était ma seule question en plus.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - M. Stoffels en a parlé. J'aurais aussi aimé entendre M. le Ministre par rapport au problème pour la SOFICO et la mise en demeure de la région par la SOFICO parce que la région ne paie plus pour la fibre optique. J'aurais aimé avoir

quelques éclaircissements par rapport à ce point.

Il y avait un article dans la presse, cette semaine. Au moment où on parle de budget et de sommes – 5 millions d'euros pour les services de la télécommunication – il serait intéressant que vous nous éclairiez par rapport à cela.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Sur cette dernière question concernant la fibre optique, c'est de la compétence de mon collègue le Ministre Marcourt, mais on va vous trouver l'un ou l'autre élément. Je ne suis vraiment pas partie prenante par ce conflit qui n'est pas géré par mon département.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Pas de problème, nous interviendrons chez M. le Ministre Marcourt.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - On va vous trouver quelques informations là-dessus. Je connais relativement peu de choses parce que c'est vraiment suivi par lui.

En ce qui concerne le débat plus général sur les investissements nécessaires sur notre réseau routier - qu'il soit structurant ou non structurant, peu importe - c'est vrai que l'on doit pouvoir intervenir là où c'est nécessaire.

Je vais faire un premier rappel. Le plan routes, le fait de doter la SOFICO de moyens aussi importants, a eu des conséquences qu'on ne mesure pas tout à fait, mais si on va revoir les budgets réservés au réseau non structurant de ces six ou sept dernières années, on comprendra bien. En fait, lorsque le plan routes a été activé, on a gardé des allocations budgétaires fort importantes pour le non structurant dont, jusque-là, le SPW avait la responsabilité, avec ces mêmes montants, y compris de l'entretien de la partie du réseau structurant hors des autoroutes. Une série de nationales sont aujourd'hui dans le réseau structurant, qui devaient être préalablement entretenues sur ce fameux budget qui passe aujourd'hui à 81 millions d'euros, l'AB 73.01.

De manière générale, les moyens disponibles aujourd'hui pour le réseau non structurant n'ont jamais été aussi importants que par le passé. Ce sont donc les plus importants qu'on ait jamais eus, à tel point que le vrai blocage, la difficulté ne sont pas les moyens financiers. Chaque année, à l'époque où nous sommes, je cours encore derrière les directions pour être sûr qu'ils vont rentrer le nombre de dossiers suffisants en fin d'année pour utiliser les moyens. Pourquoi ? Parce qu'ils n'ont jamais eu autant de moyens disponibles pour ce réseau non structurant et que des difficultés de mise en œuvre sont liées au permis, au comité d'acquisition quand c'est nécessaire. Effectivement, comme M. Stoffels le signale, une certaine capacité en interne de préparer les dossiers, de faire les cahiers de charge.

Je dois dire aussi le fait qu'il n'y a pas d'habitude, dans toute une série de ces directions générales, de sous-traiter ces cahiers de charge. Cela reste un sujet tabou alors que, dans d'autres structures, on sous-traite allègrement des cahiers de charges quand c'est nécessaire. Dans certaines communes on le fait aussi quand on estime qu'on n'a pas les services techniques suffisants.

Dans les directions générales, on a envie de vouloir tout faire en interne, c'est sans doute un bon réflexe, mais quand on bénéficie d'une capacité financière d'intervention qui est beaucoup plus grande que ce qu'elle était ces dernières années, les effectifs ne sont pas toujours suffisants d'autant plus que ces mêmes effectifs doivent travailler pour les projets des Plans route. Aujourd'hui, il y a une double pression : beaucoup d'argent à dépenser dans les directions générales pour le réseau non structurant et qui en a besoin. Il y a des demandes de terrain et en même temps, un plan routes qui impose de sortir des cahiers de charges pour 120, 130, 140 millions d'euros par an. En effet, la demande et les moyens financiers n'ont jamais été aussi importants qu'aujourd'hui.

C'est une manière pour moi aussi de relativiser les quelques millions d'euros en moins aujourd'hui, parce que personne n'y verra rien sur 2013 entre 86 millions d'euros à cette AB 77.01 ou 81 parce qu'on a bien du mal à vider les enveloppes et à avoir les sorties effectives des dossiers à temps.

Un plan routes *bis* qui intégrerait le réseau non structurant impliquerait aussi, outre des moyens financiers, des moyens humains nouveaux, importants, au sein de notre DGO1 du SPW parce que cela impliquerait une capacité à sortir de nouveaux dossiers.

On entrerait aussi dans une toute autre logique. Aujourd'hui, la grosse différence entre l'investissement SOFICO sur les réseaux structurants et le reste, l'investissement SOFICO est financé par emprunt. Finalement, ce qui est reçu aujourd'hui par les différents modes de financement de la SOFICO leur permet de rembourser les annuités pendant la durée du financement BEI ou des financements bancaires classiques qui sont contractés par la SOFICO. Il y a là un étalement, c'est un crédit qui est payé progressivement sur une vingtaine d'années. Par contre, aujourd'hui dans les directions générales on fonctionne....

(Réaction d'un membre)

Le BEI, c'est 20 ans. Les autres, il y a des crédits bancaires, j'ignore le détail des durées des crédits bancaires.

Par contre, le réseau non structurant géré avec le

SPW utilise la dotation annuelle, il n'y a pas d'emprunt, là. La région n'a pas d'emprunt pour les routes qu'elle réhabilite sur son réseau non structurant. Ici, le projet tel que formulé par M. Stoffels impliquerait de faire un emprunt pour le réseau non structurant ce qui permettrait sans doute d'accélérer les choses moyennant le fait qu'on doive évidemment avoir du personnel supplémentaire et une capacité de réaction de nos entreprises aussi et un impact sur la mobilité mesurée. Parce qu'aujourd'hui, j'ai quand même l'impression qu'on est à la limite de ce qu'on peut faire en même temps comme travaux sur notre réseau wallon. Donc, je suis plutôt un défenseur de la poursuite du Plan après 2015 quitte à ce moment-là à le faire sur l'ensemble du réseau que de pouvoir accélérer dès maintenant en 2013-2014, quand on sait qu'on a encore des moyens du Plan route de l'ordre de 120-130 millions d'euros par an sur 2013-2014-2015, et qu'on a encore ces 81 millions d'euros sur le réseau non structurant.

Engager plus de 200 millions d'euros par an, cela peut poser des problèmes de mobilité, cela en pose déjà dans le rythme actuel. On est vraiment à la limite de ce qu'on peut faire raisonnablement sur notre territoire, la densité des routes est importante, mais on arrive très vite aussi à saturation et donc on ne peut pas faire tout partout en même temps.

Pour le reste, votre idée d'avoir un financement alternatif sur le réseau non structurant, donc de pouvoir mettre le coup pendant deux ou trois ans, permettrait, une fois sortis de cette période de réinvestissement, de plutôt concentrer les moyens sur une intervention plus rapide, sur les couches d'usure, sur un entretien plus régulier du réseau.

On peut partager le projet, dire que ce qui sera la future redevance ou la future vignette devra alimenter un plan général routes et qu'il ne touche pas que le réseau structurant, d'autant plus que ce réseau structurant aura été grandement réhabilité au bout de la période actuelle du plan routes. Il n'y aura plus d'intervention majeure, au moins sur le réseau autoroutier, il n'y aura plus d'intervention urgente nécessaire et massive. On espère qu'il n'y aura pas de mauvaise surprise sur la qualité des travaux. Enfin, soyons optimistes et confiants par rapport à cela. On a quand même un cahier de charges qui est maintenant beaucoup plus exigeant.

Sur la discussion générale soulevée par M Stoffels, aujourd'hui, les moyens de la SOFICO ne sont pas mis en danger avec ce qui est prévu au budget. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que ce sont des factures que nous recevons et dont on ne peut pas en négocier le montant. Elles correspondent à un trafic. Un accord a été pris en ce sens. Si, aujourd'hui, il y a diminution du trafic et que cela s'impacte notamment sur l'eurovignette, il y a une diminution du trafic aussi pour la SOFICO sur notre réseau autoroutier, donc les factures risquent d'être un peu à la baisse. Nous avons tout à fait les capacités de paiement pour 2012 et nos prévisions sur 2013 montrent que les montants inscrits au budget nous permettent d'honorer sans problème le paiement de ces factures.

En ce qui concerne le fait d'emprunter à la BEI, ma réponse à la question était relative à Couvin, puisqu'aujourd'hui nous n'avons pas la certitude, l'accord formel de la BEI sur son intervention par rapport à ce projet. Ce que la SOFICO compte faire si la BEI ne finance pas, c'est de recourir à l'emprunt classique, elle a la garantie de la région qui à travers son financement - il y a une ligne à 11 millions chaque année - va permettre le remboursement de l'investissement. La BEI fait une étude très complète qui rassure tout le monde y compris les banquiers, les institutions bancaires qui doivent cofinancer avec la BEI. Il n'y a presque pas d'étude de dossier nécessaire au niveau d'une banque lorsqu'un dossier a été préalablement accepté et financé par la BEI. Cela donne de la crédibilité au dossier, au projet et tous les aspects sont examinés par la BEI. C'est toujours bien d'avoir l'accord de la BEI et puis même si la différence financière est faible, elle existe quand même à la marge. Les emprunts de la BEI sont un tout petit peu meilleurs que ceux que l'on pourrait trouver dans le monde bancaire. Quand c'est possible, on doit le faire pour des raisons de crédibilité et aussi un peu pour des raisons financières.

Le projet va d'ailleurs démarrer. Nous avons reçu quatre offres pour une grosse partie du marché, dont la phase qui doit débuter au printemps et qui est estimée à 44 millions d'euros et des offres qui ont l'air de respecter tout à fait ce montant puisqu'elles sont inférieures. Elles sont en cours de vérification, mais en janvier ou en février on pourra attribuer le marché sans problème. Les travaux commenceront en mars ou en avril.

Par rapport à une certaine pression qui existe aujourd'hui au sein du SPW sur leur capacité à réaliser les cahiers de charges, la SOFICO a une capacité d'engagement et de sous-traiter certains dossiers. On peut comprendre qu'il n'y ait pas d'engagement au SPW. On a une pointe en 2013-2014, sur le nombre de dossiers réalisés dans le cadre du plan routes, ce serait difficilement compréhensible de faire des engagements structurels pour répondre à ce besoin qui lui, est conjoncturel et qui est sur 2013-2014.

Pour ce qui concerne certains dossiers importants, la SOFICO sous-traitera les cahiers de charges ou engagera en interne pour pouvoir le faire, rien ne l'empêche. C'est vrai que la formule classique depuis le début est de demander aux directions du SPW de préparer les dossiers. Ce n'est malheureusement pas toujours possible.

Dans le financement de la SOFICO, il faut aussi tenir compte que cette société est très active sur le développement d'autres sources de revenus. Vous avez évoqué les concessions autoroutières, mais une série de

recettes autres et complémentaires sont possibles et tant mieux puisque, chaque fois que de l'argent rentre à la SOFICO, cela contribue à ce qu'elle remplisse son objet social. Son objet social est de s'occuper de notre réseau structurant, donc de financer de nouveaux projets. Ce qui est en « bénéfice » à la SOFICO, ce sont finalement des capacités d'intervention pour des projets futurs. Je défends actuellement au gouvernement l'idée d'avoir un plan relatif à une série de routes liées à des zones économiques situées en réseau structurant, mais qui ne sont pas dans le plan routes. Ce sont vraiment des créations nouvelles par rapport à certains projets de construction d'hôpitaux, par rapport à certaines entreprises qui sont enclavées et difficiles d'accès aujourd'hui, par rapport à de nouveaux zonings. Les moyens dont devra doter la SOFICO pour pouvoir éventuellement activer ce plan supplémentaire, seront d'autant moindres qu'il y aura des capacités d'intervention internes à la SOFICO. La SOFICO qui, par exemple, dans le cadre de ce type de projet s'est déjà proposée de réaliser les études préalables sur fonds propres. Nous sommes bien là dans un travail en pleine collaboration entre la SOFICO et la région pour préserver les intérêts de la région et de nos entreprises.

Par rapport à toute une série de questions de Mmes Cassart-Mailleux et Saenen, il faut bien comprendre que c'est vrai qu'il y a quelques diminutions de 500 000 euros, de un million d'euros, et cætera, mais toujours à considérer dans le cadre général d'une augmentation importante des moyens grâce au plan routes.

Aujourd'hui, de manière faciale dans le RAVeL, on a l'impression qu'on fait 500 000 euros de moins. En même temps, on n'a jamais fait autant de pistes cyclables, puisque tous les projets de réseaux structurants et de réseaux non structurants, en dehors des autoroutes, incluent d'office les aspects pistes cyclables, le lien avec le RAVeL existant.

Il y a vraiment de la place pour de nombreux projets et je n'ai pas l'impression et ce budget 2013 est peut-être plus à comparer avec 2012 à l'ajusté qu'avec le 2012 à l'initial, car toute une série de montants sont déjà proches de ce qui est proposé pour 2013.

Je refuse relativement peu de dossiers. Je suis peu amené à dire : « Ce dossier-là, je ne peux pas le faire cette année ». C'est-à-dire que les dossiers n'arrivent pas à un rythme tel que j'aurais besoin de moyens supplémentaires nouveaux. Si c'est le cas dans certaines allocations budgétaires, on a aussi d'autres allocations qu'on aura du mal à utiliser et on fait des réallocations. C'est le débat que l'on a évoqué tout à l'heure sur la possibilité d'avoir une certaine souplesse.

Une réflexion aussi par rapport au RAVeL. Beaucoup de choses ont été réalisées dans le domaine du RAVeL. Aujourd'hui, on doit vraiment se concentrer sur les chaînons manquants. On a un plan par rapport à cela. Si on veut traverser toute la Wallonie du nord au sud et d'est en ouest, quelques tronçons devraient être finalisés. Ceux-là sont prioritaires et on y affectera un maximum de moyens.

Par rapport aux questions plus spécifiques de Mme Cassart-Mailleux, il y a une allocation budgétaire qui augmente très fort et que vous avez pointée. Je pense que c'est la 12.06 qui passe de 650 000 euros à 2 500 000 euros. Vous avez plus bas, la 12.07 qui disparaît, qui était de deux millions d'euros. La 12.06 implique donc en fait, les deux. Il s'agit d'une réorganisation.

Par rapport à la question sur le fait que nous retrouvions aujourd'hui à la 14.01, un montant global de 26 millions d'euros. On y voyait sans doute plus clair précédemment quand ces allocations étaient explicitées, mais c'est une demande de l'administration de pouvoir traiter globalement les dossiers. Parce que dans un dossier, il y a souvent plusieurs aspects : sécurité, réhabilitation, entretien. Parfois, on doit reconstruire un morceau et il est plus facile pour eux et pour nous de gérer un budget global de 26 millions d'euros qui peut inclure tous ces aspects-là, y compris parfois de l'électromécanique qui vient encore dans une autre division organique. Cela correspond donc à une demande de l'administration, mais ces moyens sont aussi en augmentation puisqu'il y a apparemment une plus grande demande par rapport à certains entretiens. On a donc pu rajouter 1,5 million d'euros de moyens.

Par rapport au RAVeL, je peux prendre un engagement et je pense que le budget est assez prudent pour pouvoir le faire ici. Ce sont les moyens dédiés à l'entretien d'hiver, au salage – pas uniquement l'achat de sel, car, finalement, ce n'est pas ce qui coûte le plus cher. Ce qui coûte le plus cher, ce sont les prestations du service d'hiver. Ce qu'il resterait dans ces allocations-là pourrait être réutilisé au premier ajustement sur le RAVeL. Au moment du premier ajustement, l'hiver sera terminé. On saura si on a éventuellement des moyens supplémentaires. Ce fut parfois le cas dans le passé. Il y a un seul hiver où ce ne fut pas le cas, c'était celui de 2009. Pour le précédent, nous aurions pu le faire, mais vu le fait de devoir faire de gros efforts à l'ajustement, on avait dû l'utiliser ailleurs.

Ici, ce serait une priorité de le remettre sur le RAVeL, si c'est possible et si j'ai aussi des projets.

Vous avez évoqué l'interpellation des motards. Plusieurs associations sont intervenues de manière différente au cabinet. Les derniers que je n'ai pas encore l'honneur de connaître sont les plus revendicatifs, mais ils me réclament un plan. Je veux bien leur présenter le plan tel qu'il existe. Ce qu'ils me réclament, nous l'avons déjà. Il n'y a pas de problème pour leur présenter un plan de réhabilitation du réseau.

Ceci dit, les derniers accidents qu'ils ont pris en exemple sont parfois liés à autre chose qu'au réseau.

Faisons la part des choses. Il faut aussi faire preuve de prudence sur la route et ce n'est malheureusement pas toujours le cas. J'ai proposé de leur présenter le plan tel qu'il existe et de leur rappeler aussi toute une série de recommandations faites par notre Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière. Il a pointé une série de comportements à risques, ne fût-ce que le dernier exemple qui est pris dans la région de Ath où un motard est malheureusement décédé. Des premiers retours de l'accident, on voit clairement qu'il a utilisé la zone striée de la voirie qu'il ne devait pas utiliser. On doit évidemment tout faire pour sécuriser notre réseau, mais on ne parviendra pas à protéger tout le monde de tous les comportements possibles et inimaginables.

(Réaction d'un membre)

Alors, pour celui-là, le 63.09, c'est lorsque dans le cadre d'un dossier du programme FEDER il y a une partie « routes » qui nous incombe. Dans ce cas-là, nous sommes alimentés par la DO32 - Cofinancements européens, qui dépend du ministre-président. C'est donc à la demande.

Il reste des moyens de paiement sur cette allocation puisqu'il y a des choses qu'on a déjà engagées en 2012 et qu'on devra payer en 2013 mais, en moyens d'engagement, on n'a pas connaissance du dossier FEDER aujourd'hui.

Sur la remarque préalable de M. Stoffels que je serais « le mal aimé » du gouvernement, les objectifs fixés par le gouvernement, que je partage tout à fait dès le départ, étaient de garder la trajectoire. C'est un choix que nous aurions pu faire de dire : « La trajectoire budgétaire, on peut tirer dessus, revenir à l'équilibre un an plus tard. Ainsi, le premier objectif est de garder la trajectoire. Deuxièmement, constituer des réserves. Le ministre du Budget a dû en parler. Il y a toute une série de moyens disponibles si la croissance était encore plus mauvaise que ce qui a été utilisé comme chiffre. Troisièmement, une solidarité avec la fédération et notamment, une volonté de protéger l'enseignement. Choix politique du gouvernement. Quatrièmement, protéger les communes puisqu'on a maintenu l'indexation de +1 %, ce qui est un beau cadeau à nos pouvoirs locaux et tant mieux. Ensuite, protéger toutes les actions du Plan Marshall 2.vert. Une fois que l'on a retiré tout cela, il faut donc faire les efforts sur le reste et notamment, sur les crédits facultatifs dont M. le Ministre Nollet est le principal détenteur. C'est donc sur ces crédits facultatifs, chez M. le Ministre Nollet et moi-même, que se marquent le plus fort ces efforts. Pourquoi ? Parce qu'on a toute une série de matières chez nous qui ne sont pas protégées par des obligations décrétales, en agriculture, par exemple, il n'y en a aucune. À partir de là, je ne peux pas dire : « Cette ligne-là est inattaquable, elle fait partie des dépenses structurelles de la région ». Ce sont des dotations, presque tout mon budget agriculture, c'est soit des cofinancements européens dans le cas du second pilier de la politique agricole commune, soit des dotations aux ASBL sur base de projets qui ont été rentrés ces 20 dernières années depuis la régionalisation de l'agriculture. Rien là-dedans n'est structurel. Dans le meilleur des cas, ils ont des conventions-cadres.

Tout de suite, ce sont ces dépenses-là, dites facultatives, qui sont néanmoins importantes, mais lorsqu'on fait un effort sur le solde des dépenses primaires, cela s'impacte à concurrence de 27 % chez M. Nollet et 24 % chez nous, effectivement, on doit contribuer de manière importante à l'effort.

Mme la Présidente. - Puis-je vous demander de poursuivre cette discussion toujours dans le volet travaux publics.

Vous n'avez aucune question pour la Cour des comptes ? Peut-on libérer M. l'Auditeur adjoint de la Cour des comptes ? Je vous remercie.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Encore une question par rapport aux ouvrages d'art où vous ne m'avez pas répondu et puis, ce sera terminé.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Je n'ai pas de réponse particulière par rapport à cela. La diminution est relativement mesurée, on passe de 4,5 millions d'euros à 4 millions d'euros et d'après l'estimation qu'on a de nos services, de ce qui est réalisable en 2013, on devrait pouvoir y arriver. Si un dossier supplémentaire sort, entre ce budget ouvrages d'art et celui de 81 millions d'euros des routes, d'ailleurs souvent les projets sont mixtes, il y a une partie ouvrages d'art et une partie travaux, mais cela correspond à l'estimation qu'on a des nécessités budgétaires par rapport aux dossiers qui sont en préparation puisqu'on connaît presque tout ce qui se fera maintenant en 2013. Pour pouvoir se faire en 2013, il faut quasiment aujourd'hui que le projet soit bien avancé.

Par rapport à la question de M. Stoffels à laquelle je n'ai pas répondu en ce qui concerne les listes de travaux. Je n'ai aucun problème à communiquer le tableau de ce que la SOFICO a mis en avant comme projet prioritaire, simplement rappeler – cela a été dit lors de l'audition – ce que cela peut changer, puisqu'une urgence peut se déclarer, on peut avoir une dégradation importante d'une voirie qui était classée 123e et qui remonte 32e. Deuxièmement, on ne sait pas toujours suivre l'ordre exactement, parce qu'il suffit d'avoir un problème d'expropriation ou de permis pour qu'un dossier qu'on comptait engager rapidement redescende parce qu'on ne sait pas le commencer. Il faut prendre ce tableau sous une forme relativement indicative, il n'est pas secret, je pense qu'il est disponible au conseil d'administration de la SOFICO, mais il n'y a pas de problème à le faire transmettre aux parlementaires.

Pour ce qui est du réseau non structurant, moi aussi, en janvier, je fais des choix de répartition et par direction générale. Je donne des budgets par direction générale et, en fonction des dossiers qui sont prêts, on établit une liste. On doit parfois constater en fin d'année que des dossiers qui étaient en réserve nous sont présentés parce qu'ils sont prêts et que d'autres qui étaient dans la bonne liste ne le sont pas. Ce que je veux essayer d'éviter, c'est un effet d'annonce dans les communes ou auprès des populations concernées, on va refaire votre route en 2013, et puis fin 2013 on viendra m'interroger en disant : « Vous aviez dit qu'on allait faire la route, on ne l'a fait pas ». Je n'ai pas de problème à vous répondre, mais je dois vous dire que ces listes restent toujours sujettes à différentes variations.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Je n'ai pas de problème, mais c'est vrai que dans les anciens budgets, il y avait cette liste qui évoluait en fonction de l'année. Il suffit qu'un permis aille au Conseil d'État et vous me dites bien que budgétairement parlant, vous étiez complètement serré. On s'en rend bien compte, cela ne veut pas dire pour cela que je n'ai pas eu de critique démesurée par rapport à ce budget, mais la démarche faite par rapport au montage avec la SOFICO et l'emprunt était indispensable aussi. On est resté pendant bien des années sans réinvestir et sans s'en occuper et on en a parlé par rapport au contentieux, par rapport au problème du nombre d'accidents et de l'état des routes. Je me réjouis de l'investissement qu'on fait, mais je souligne qu'on a toujours été demandeurs et qu'il était grand temps de s'en occuper.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - L'impression que je ne veux pas laisser, c'est que le réseau non structurant serait délaissé aujourd'hui. Quand le plan routes a été mis en œuvre, le financement sur le réseau non structurant était du même ordre que celui qui existe aujourd'hui : c'est-à-dire de l'ordre de 90 millions d'euros à l'époque. Ce qui aurait pu être fait à ce moment-là c'est de dire : « Dans le réseau structurant SOFICO, des routes nationales auraient dû être faites par les directions SPW ». On aurait pu diminuer d'autant le financement, qu'on passe de 90 à 60 millions d'euros parce que dans le cadre du plan routes, on va faire plein de choses que les directions régionales ne devront plus faire. Cela n'a pas été fait. Nous avons plus de moyens aujourd'hui, y compris pour le réseau non structurant, la limitation est dans notre capacité à faire les dossiers rapidement, à obtenir les terrains, à obtenir les permis, et parfois à fonctionner au rythme des entreprises et leur capacité d'absorber des dossiers. J'entendais, il n'y a pas longtemps, des gens se plaindre dans les communes en disant : « Depuis le temps que l'entreprise x a gagné le chantier sur la E42 qu'elle doit réaliser dans un délai très court, ils ont à moitié abandonné tel ou tel chantier chez nous ». Nos entreprises sont parfois limitées et il ne serait pas idéal que ce soit des entreprises venant de l'extérieur qui, finalement, viennent faire tous ces chantiers, autant que cela puisse profiter à notre économie.

Mme la Présidente. - Monsieur Stoffels, puis-je vous inviter à poser les questions sur les différents programmes concernant les travaux publics et vous demander d'accélérer la cadence parce que je vois que l'heure avance ?

M. Stoffels (PS). - Vous n'allez pas interdire aux parlementaires de réagir par rapport aux réponses que le ministre a données ou alors je vais me prendre cette liberté de le faire quand même.

Je n'ai pas demandé, pour être clair, à disposer de la liste pour l'année 2013, mais de la liste telle que hiérarchisée en fonction des critères indépendamment de l'année à laquelle tel ou tel projet sera inscrit dans la programmation budgétaire. Cela donne une indication à l'ensemble des acteurs, en ce compris les acteurs locaux qui doivent assez régulièrement préparer leurs budgets communaux pour des travaux qui sont complémentaires aux travaux publics de la région.

Si, par exemple, une commune x sait que la route qui passe est en trentième position quelque part, elle sait que ce n'est pas pour l'instant. Ce n'est pas pour l'éternité non plus, c'est dans deux, trois années, la commune devra donc se préparer à être prête aussi au niveau de ses budgets. C'est en fonction de cela que cette liste hiérarchisée, donc objectivée, m'intéresse tant pour ce qui concerne le plan routes géré par la SOFICO, mais aussi en ce qui concerne le plan du réseau secondaire géré par chacune des directions.

J'ai bien acté votre réaction par rapport à une réflexion concernant une intégration éventuelle du réseau secondaire dans le cadre du financement par la SOFICO. Vous dites que pour l'instant ce serait peut-être difficile, mais qu'à partir de 2015 on peut y réfléchir. Mais 2015 c'est demain. Il faut préparer le terrain actuellement sur le plan des décisions, sur le plan des préparations des dossiers pour qu'en 2015, on puisse être effectif.

Troisièmement, vous avez clairement répondu que l'administration n'a pas encore l'usage de recourir à l'externalisation d'une série de services. C'est peut-être vrai, mais c'est vrai aussi du côté de la SOFICO ou alors je ne sais pas comment expliquer la montée des réserves de 102 millions d'euros en 2009 à 144 millions d'euros en 2011. La SOFICO aurait très bien pu externaliser un ensemble des services et demander à des opérateurs étrangers de préparer des dossiers qui, ensuite, seront financés. Il nous semble que, par un temps où tout le monde gratte pour avoir de l'argent, il est important qu'un maximum de chantiers soient réalisés, dans la mesure du possible et que cela ne provoque pas une surchauffe des prix. Première remarque.

Deuxième remarque, vous dites qu'en termes de

moyens pour l'entretien du réseau secondaire, on est resté quasiment au même montant. Je ne voudrais pas faire abstraction du fait que pour chacun des chantiers, le kilomètre coûte aujourd'hui nettement plus cher qu'il y a quatre ou cinq ans. C'est lié à une série de facteurs dont l'évolution du prix de l'énergie qui a un impact direct sur le prix des hydrocarbures.

Il faudra comparer ce qui est comparable et très clairement dire que, peut-être de façon nominale, les budgets ont été maintenus ou comparés en termes de coûts par kilomètre, ce sont quand même des budgets serrés par rapport à ce qu'il y avait les années précédentes.

En ce qui concerne la question - là aussi, il faudra répondre tôt ou tard - le payage se justifie-t-il au-delà de la durée de l'amortissement des chantiers qui ont donné droit au payage ? Ce n'est pas nécessairement à discuter maintenant, mais je souhaite poser la question parce qu'elle interviendra dans le débat. J'ai dit clairement que cette question ne me posait aucun problème si jamais le réseau non structurant pouvait lui aussi profiter du résultat de ce payage.

En ce qui concerne le prêt BEI par rapport au prêt classique, tout prêt est garanti par la région. Pour l'emprunteur, cela pose un problème de moindre difficulté. Maintenant, je ne veux pas à tout prix recourir au prêt classique, mais s'il y a un réel avantage au niveau de la crédibilité et au niveau de la préparation des dossiers lorsqu'on emprunte à la BEI, je ne suis pas fermé à continuer dans cette voie, mais peut-être à la doubler par une deuxième voie du prêt classique, non seulement pour le contournement de Couvin, mais pour un ensemble de dossiers. Je crains fort que la dégradation du réseau nous coûtera beaucoup plus cher que l'avantage que l'on peut dégager en termes d'intérêt financier, que l'avantage que l'on peut dégager par un prêt BEI comparé à un prêt classique.

En termes de dégradation, cela coûte assez cher.

Ma dernière remarque concernera le financement par un prêt contracté, prévu, programmé sur une durée de 20 ans. Il est également à mettre en lien direct avec les garanties en ce qui concerne la qualité du travail rendu que la région demandera à l'ensemble des entrepreneurs. C'est une discussion que j'avais déjà engagée avec votre prédécesseur, le Ministre Lutgen. Il m'avait répondu, à l'époque, que des efforts seraient demandés aux entrepreneurs et qu'on serait plus exigeants au niveau de la garantie concernant la qualité. Faute de quoi, je crains que l'on doive refaire les chantiers que nous n'avons pas encore terminé de payer.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur le Député. Puis-je vous inviter maintenant à poser des questions concernant les programmes suivants dans les travaux publics ?

Non ?

Je vous invite maintenant à passer au volet agriculture.

Qui désire la parole ?

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, par rapport au volet agriculture, je me rends bien compte, quand j'ai regardé l'ajustement, qu'il a une ampleur assez limitée. Je me rends compte aussi, et j'ai déjà fait cette remarque pour le budget 2013 et pour tout ce qui est travaux publics, que vos justifications sont à chaque fois : « Le montant est revu en fonction des besoins prévisibles actualisés ».

Je me dis que par rapport au respect du parlementaire qui doit analyser le budget, il serait intéressant que ces explications soient un peu plus correctes et explicatives. C'est ma première remarque.

Je vais donc passer directement au budget 2013.

Monsieur le Ministre, j'ai analysé ce budget avec les montants du deuxième ajustement 2012. En fait, les montants qui se trouvent dans la colonne des crédits de liquidation 2012, de nombreux aveux, ne correspondent pas toujours aux montants de l'initial 2012.

Je me dis que, pour analyser et faire des comparaisons, cela me devient un peu compliqué. Je me suis donc référée chaque fois au deuxième ajustement de 2012, sinon aucun chiffre ne correspondait.

C'est vrai que pour quelques AB, je vais d'ailleurs vous les citer, je ne sais pour quelles raisons on ne retrouve pas les montants qui ont été arrêtés dans la colonne 2012 et ceci, pour l'ensemble des exposés particuliers. Nous avons donc, comme je viens de le dire, des chiffres qui sont un peu difficiles à expliquer, tout particulièrement pour les programmes 15.01, 15.02 et certaines AB des programmes 15.04, 15.11 et 15.12.

Par rapport aux recettes, je n'aurai pas de commentaire à faire.

Je vais donc regarder par rapport aux dépenses.

Au programme 15.01 – Agriculture et ruralité fonctionnelle, la difficulté pour s'y retrouver dans le budget, Monsieur le Ministre, à l'AB 12.04.00, nous avons 655 000 euros à l'initial 2012. Or, dans le programme justificatif du premier ajustement budgétaire 2012, le montant indiqué à l'initial est de 3,333 millions d'euros. Au second ajustement, le montant s'élève à 6,690 millions d'euros. Il paraît évident qu'il y a une incohérence dans les montants utilisés, dans l'exposé particulier du budget. Pour nous, il est difficile de s'y retrouver.

(Réaction de M. le Ministre Di Antonio)

Oui, dans le programme 15.01 à l'AB 12.04.00.

Avant que je ne continue, vous pouvez peut-être m'expliquer.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Dans l'exposé particulier 2013, c'est l'initial 2012, l'initial prévu de départ. Tandis que dans le premier ajustement, comme dans le deuxième ajustement 2012, quand on fait référence à l'initial 2012, c'est en fait l'exercice qui est en cours, après une série de transferts ou de réallocations qui ont eu lieu. Et en particulier dans le programme 15.01, ce sont quelques crédits liés notamment à des projets informatiques qui sont alimentés par transfert au départ des programmes 15.02 et 15.03.

Qu'il y ait une différence entre l'initial 2012 de départ et l'exercice en cours au premier ajustement 2012, c'est assez normal, c'est parce qu'entre-temps il y a eu des transferts. Méthodologiquement, les propositions budgétaires pour 2013 sont toujours à comparer aux propositions initiales de 2012.

C'est assez perturbant, mais c'est comme cela.

Effectivement, dans le budget 2013, on compare par rapport à l'initial 2012. Par contre, dans l'ajustement, on compare par rapport au premier ajustement. Donc, on a un décalage.

Mme la Présidente. - Merci pour ces précisions techniques.

Madame Cassart-Mailleux, je vous invite à poursuivre.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Je voudrais faire le point avec vous par rapport à tout ce qui est aides à l'investissement agricole, au programme 15.04 et l'agriculture.

Le budget du programme connaît une augmentation, mais quelques AB sont en train de diminuer et elles m'interpellent.

Je vais vous les citer, mais vous verrez vite que je parle de tout ce qui est aide à l'investissement agricole :

- à l'AB 31.01 - Aides aux investissements agricoles, on a une diminution de 1,3 million d'euros ;
- à l'AB 31.02 - Aides aux investissements des exploitations agricoles, on a une diminution de 461 000 euros ;
- à l'AB 31.03 - Aides à l'installation des jeunes agriculteurs, on a aussi une diminution ;
- à l'AB 31.04 - Aides aux investissements dans les exploitations agricoles, cofinancement 2007-21013, on a aussi une diminution.

Tout ceci m'interpelle et me laisse un peu perplexe par rapport aux nombreux dossiers qu'on a pu rentrer, par rapport aux moyens qu'on peut investir dans le secteur agricole et au soutien qu'on a par rapport à ces investissements.

Je souhaiterais vous entendre par rapport à cela, par rapport au nombre de dossiers qui sont rentrés, par rapport au nombre de dossiers qui peuvent être rentrés pour nos jeunes, et par rapport à l'impulsion qui pourrait être donnée à cet investissement agricole qui est très important pour le secteur et qui me paraît en diminution. Pourquoi ? Parce que dans le programme 15.04 - Aides agricoles, comme je viens de le dire, tous les investissements aux aides à l'investissement diminuent et vous avez une seule AB qui augmente, c'est les mesures agro-environnementales. Là aussi, je souhaiterais faire le point avec vous. Avez-vous des dossiers complémentaires ? Avez-vous augmenté certains moyens ?

Je reviens au programme 15.03 - Développement et étude du milieu. Je me rends compte qu'à l'AB 31.04 - Subventions à des recherches scientifiques et techniques, on a une diminution et je voudrais en connaître la raison. J'ai pris les montants de l'ajusté. On passe de 82 000 euros à zéro...

Mais je vais peut-être laisser la parole à M. Stoffels. Je regarderai et reprendrai les montants sans l'ajusté.

Mme la Présidente. - Monsieur Stoffels, vous êtes donc d'accord pour que Mme Fassiaux-Looten intervienne avant vous ? Pour ne pas commettre d'impair, je le demande maintenant.

La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). - Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, j'ai deux interventions par rapport à cela, puisque mon collègue, M. Stoffels, c'est un peu une « plante invasive ».

(*Rires*)

J'ai deux remarques à faire par rapport à notre discussion de ce matin. Tout d'abord, un merci bien entendu par rapport à la Fondation rurale de Wallonie, puisque, vous le savez, la ruralité, vous l'avez dit Monsieur le Ministre, c'est 40 % de notre territoire et des communes. Il est vrai que les retours en satisfaction d'une commune qui fait appel à l'expertise et à l'aide de la Fondation rurale de Wallonie sont vraiment très importants. Je le sais puisque ma commune en fait partie aussi.

Néanmoins, malgré le maintien de la dotation, soyons vigilants les uns et les autres par rapport au nombre de communes qui souhaitent de plus en plus s'inscrire dans un PCDR, qui est vraiment un moteur de participation citoyenne et de développement rural.

Soyons attentifs à la demande qui va augmenter, qui est en augmentation d'ailleurs du nombre de communes et du coup, si on a un budget identique ce sera un peu plus compliqué pour l'année prochaine.

Je suis déjà en avance d'une guerre. Donc, soyons très vigilants par rapport au budget suivant.

La deuxième remarque que je voulais formuler par rapport à nos travaux de ce matin concerne l'AB 63.06 où il y a quand même une fameuse diminution d'engagement par rapport aux organismes et à la recherche en général, en matière de développement rural aussi. Cette AB 63.06, du programme 15.12 - Espace rural et naturel, voit ses crédits d'engagement diminuer d'un million d'euros et ses crédits de liquidation de 500 000 euros.

Or, il y a là aussi un intérêt très important par rapport au monde rural. On a certainement parfois pu mettre en évidence des difficultés, mais notamment, le Centre de recherches agronomiques de Wallonie est quand même un fleuron ; je crois qu'il a une réputation qui dépasse certainement nos frontières et il y a une expertise et toute une série de personnes - je crois qu'ils sont plus de 450 employés, 120 chercheurs - et toute une série d'emplois financés par des conventions.

Il faut être très attentifs au respect de ces conventions parce que, derrière ce budget, se cachent quand même des emplois de recherche qu'il convient de valoriser. Il conviendrait même d'aller un peu plus loin dans la mise en œuvre de ces conventions.

Les chercheurs sont en grande difficulté. Une convention commence au printemps et le chercheur n'est engagé qu'à la fin de l'automne. Il y a là certainement une visibilité et un intérêt de notre part. On y reviendra plus tard. Je voulais, aujourd'hui, signaler ces délais assez longs et en fait, surtout éviter que le Centre de recherches agronomiques de Wallonie ne devienne pas simplement un support technique, mais que cela reste vraiment un centre de recherches.

Troisièmement, il faut continuer à veiller. On est à la veille d'élans que le gouvernement et le parlement souhaitent dans le cadre d'une Wallonie qui va se déployer de plus en plus à l'avenir, et il ne faut pas négliger cette reconnaissance internationale que nous pouvons avoir par rapport à certains fleurons - le Centre de recherches agronomiques de Wallonie doit être un de ceux-là.

Voilà, je vais laisser à mon ami et collègue quelques minutes pour s'exprimer sur ce volet-là.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Merci, chère collègue, pour les quelques minutes que vous m'accordez. Je vais consacrer l'essentiel de mon intervention sur les thèmes d'aide à l'agriculture et de Natura 2000.

En ce qui concerne, par exemple, Natura 2000, nous avions plaidé pour une réorganisation des allocations de base, afin d'avoir une vision claire des crédits alloués. Cela n'a pas été fait. En outre, la mise en œuvre du réseau est bien annoncée pour l'an prochain, mais à l'heure actuelle, pas encore opérationnelle. On a une difficulté de voir clair au niveau de l'impact budgétaire vu que ce dernier se retrouve réparti en une série d'allocations budgétaires et à nos yeux, il aurait été préférable de les regrouper sous une seule allocation budgétaire.

En ce qui concerne l'agriculture, en guise de remarque introductive, depuis le début de la législature, nous avions insisté sur la nécessité de soutenir les groupements d'agriculteurs. Cela peut être une des façons de permettre à tout un chacun de réduire le coût de la production ; au lieu de devoir recourir à des services, chacun tout seul, ils peuvent se mettre ensemble pour réduire le coût de la production, cela me paraît particulièrement important à une époque où le monde agricole souffre, comme les producteurs de lait l'ont fait comprendre récemment lors de leur manifestation à Bruxelles.

Nous avons également souligné, par le passé, la nécessité de nous doter d'une politique de promotion qui va permettre de valoriser la production agricole. Non seulement le litre de lait, pour reprendre cet exemple, qui est destiné à la consommation directe, mais également les six litres sur sept destinés à alimenter en matière première le secteur agro-alimentaire ou encore l'industrie pharmaceutique.

J'ai bien noté, il y a quelques jours, votre intérêt par rapport à cette thématique et au développement de stratégies en matière de valorisation, pour reprendre l'exemple du lait comme matière première. Je dois aussi dire que nous n'avons plus l'éternité devant nous. La crise du lait est telle que bon nombre d'agriculteurs se trouvent effectivement le dos au mur. Il va falloir trouver des réponses rapide, pas précipitées, qui permettent à un maximum d'exploitations familiales de continuer à exister dans le temps et de vivre dignement de leur travail.

Nous ne disposons toujours pas d'un outil macroéconomique qui permet d'avoir une vision claire des évolutions des marchés agricoles, que ce soit en interne, européen ou au niveau mondial et d'avoir des marges que chaque intermédiaire peut prendre.

Les enjeux pour 2013, il s'agit d'implémenter les orientations de la PAC, il s'agit d'apporter des réponses à la crise que traverse le monde agricole. Si j'ai parlé du secteur du lait, je dois aussi rappeler que le secteur des céréales et le secteur de la production de viande se trouvent également dans une situation pour le moins interpellante. Il faut favoriser l'installation des jeunes agriculteurs, il faut notamment travailler la démographie du monde agricole. Faute de quoi nous arriverons dans

une dizaine ou quinzaine d'années avec un nombre d'agriculteurs tellement ramené vers le bas que cela risque de mettre sérieusement en péril la sécurité d'approvisionnement du continent européen en matière de denrées alimentaires. Nous devons réussir la mise en œuvre de Natura 2000, un dossier vieux comme Mathusalem, qui nécessite qu'on s'y attaque avec le doigté nécessaire pour que cela devienne une réussite.

Après ces introductions, je vais entrer dans le détail de quelques programmes.

Programme 15.02, AB 31.10 – Programme Leader. Le Leader, c'est une stratégie locale de développement basée sur l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers, sur l'amélioration de l'environnement et l'aménagement de l'espace rural, sur l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale. Ma question est la suivante. L'axe 4 du PDR concerne les programmes Leader, la diminution des crédits destinés à ces programmes résulte-t-elle de la fin de la programmation 2007-2013 ou existe-t-il d'autres explications ?

J'en viens au programme 15.03, AB 33.06, où il est question de subventions en faveur du secteur autre que public en matière de sensibilisation et de protection de l'agriculture et de la ruralité. Je vois que cette allocation budgétaire est caractérisée par une diminution, tant en crédits d'engagement que de liquidation, de l'ordre de plus ou moins 0,5 million d'euros. Inévitablement, certaines associations vont voir leurs projets réduits à cause de cette diminution des crédits. Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous indiquer quels seront les associations et les projets qui devront soit se serrer la ceinture, soit disparaître ? On sait que de nombreux emplois du monde associatif dépendent des subventions régionales et de leur versement en temps utiles. Pouvez-vous nous assurer que cette diminution des crédits n'aura pas d'impact social ?

Dans le même programme, AB 33.24, dans laquelle il s'agit d'un crédit destiné à financer une série d'organismes qui ont des conventions-cadres avec la Wallonie, on diminue les crédits d'engagement de 627 000 euros et les crédits de liquidation de 654 000 euros.

Lors de l'exercice budgétaire 2010, un ensemble d'allocations budgétaires ont été regroupées au sein de cette AB 33.23. L'objectif de ce regroupement était de rationaliser les divers services de conseils et d'encadrement des agriculteurs tant publics que conventionnés, pour éviter les doublons et les concurrences entre acteurs.

Monsieur le Ministre, nous sommes régulièrement sollicités par les associations qui nous informent des sommes dues par la Wallonie et qui ne seraient pas encore versées dans les délais convenus. Qu'en est-il ?

Comment assurer une meilleure gouvernance à ce sujet ? On sait aussi que les associations et organisations bénéficient de conventions-cadres. La diminution des crédits destinés à leur financement signifie-t-elle que les conventions ont été revues ? Le cas échéant, je demande des précisions.

Toujours dans le même programme, à l'AB 41.07 qui concerne les subventions à des centres de recherche scientifique et technique, des subventions aux universités, aux institutions de recherche pour l'exécution de recherche scientifique à finalité agricole, on observe une diminution de 0,5 million d'euros. Monsieur le Ministre, quelles sont les priorités du comité d'orientation et d'évaluation des recherches agronomiques ? Quelles sont les raisons de ces diminutions budgétaires ?

Programme 15.04 - Aides à l'agriculture. Je vois avec une certaine satisfaction que, globalement, les montants sont maintenus. Je vois que pour l'AB 31.01 - Aides aux investissements agricoles, on a une diminution de 5,5 millions d'euros, qui est compensée par une augmentation, donc un glissement d'une allocation budgétaire vers d'autres, notamment en faveur des aides à l'installation des jeunes agriculteurs qui bénéficient de 1,5 million d'euros en plus, des aides agro-environnementales qui bénéficient de 1 million d'euros supplémentaires en moyens d'action, des aides à l'agriculture biologique qui bénéficient de 800 000 euros en plus et des aides aux investissements agricoles cofinancés PDR. Donc, c'est une AB qui profite également d'une augmentation de 2 millions d'euros.

Je souhaite quelques explications de la part de M. le Ministre pour qu'il traduise ces glissements d'une allocation budgétaire vers les autres allocations budgétaires sous forme d'une stratégie que le gouvernement adopte en matière de politique agricole. Pourquoi, d'un côté, une diminution pour les aides aux investissements agricoles ? Les augmentations sont-elles couvertes par des demandes voire par des besoins exprimés par l'ensemble des secteurs concernés ?

Programme 15.11 - Nature, forêt, chasse, pêche. La mise en œuvre de Natura 2000 est donc un enjeu important pour la Wallonie. Il s'agit de la préservation de la biodiversité, qui est notre premier outil. On constate, comme les années précédentes, que l'ensemble du budget relatif au réseau est éclaté en plusieurs articles de base, je venais de le dire. Ne serait-il pas intéressant de tout regrouper au sein d'un même programme, voire d'une même allocation de base ? Quel est le budget global consacré à Natura 2000 ? Il paraît assez logique que, plus on avance dans la mise en œuvre, plus cela va coûter cher. En vol de croisière, quel sera l'impact budgétaire de Natura 2000 ?

Le programme 15.12 est développé par ma collègue.

J'interviens aux considérations finales par rapport à

l'ensemble des programmes sur lesquels j'ai demandé quelques explications.

La politique agricole est en pleine période de transition parce, d'une part, cette programmation 2007-2013 touche à sa fin et nous attendons la programmation 2014-2020. Mais l'actualité des dernières semaines nous a démontré que le secteur est en crise profonde bien plus profonde que la crise traversée en 2008.

On constate depuis quelques années les tendances lourdes en la matière. Une des tendances, c'est la diminution de notre production agricole globale et, d'autre part, la pyramide d'âges du secteur qui est très inquiétante parce qu'il y a trop peu de jeunes qui se lancent dans le métier. Quelque part, on doit bien écouter le message des agriculteurs pères à leurs fils lorsque ceux-ci s'intéressent à reprendre la ferme. Il y a des pères qui, n'étant pas dans une perspective suffisamment stable, devant leur fils s'expriment avec énormément de doute. C'est très regrettable, parce que s'il y a une population prédestinée à reprendre le métier, ce sont évidemment les fils et les filles des agriculteurs déjà en place.

Malgré ces tendances, nous devons prendre conscience que nous ne pouvons nous passer de nos agriculteurs et que les politiques doivent les aider à passer la tempête qu'ils traversent actuellement. Les engagements budgétaires sont importants, car ce sont eux qui définiront bon nombre de nos actions ou qui traduisent ce que nous disons à chaque discours en action indirecte.

Mais nous restons quand même quelque part sur notre faim, car nous ne pouvons pas encore distinguer une véritable stratégie, une véritable politique avec quelques lignes de force derrière ce budget qui permettra de répondre de façon suffisante, de façon existentielle aux attentes légitimes du secteur, et en particulier qui donnerait des réponses encourageantes aux jeunes agriculteurs.

Quelque part, j'ai l'impression que nous avons pas mal de fois discuté, au niveau de la Commission de l'agriculture des problèmes mais que, tous ensemble, nous sommes toujours dans une certaine position d'attente. À titre d'exemple, l'APAQ-W qui a été chargée de faire la promotion de produits agricoles, et je le regrette, n'a toujours pas de vision stratégique et toujours pas de réforme ; elle continue ses actions génériques. La viande, le lait, consommés en Wallonie, sont largement issus de l'exportation. Faire de la publicité générique pour le lait ou la viande de bœuf, c'est également favoriser ces exportations. Mais pourquoi l'APAQ-W ne se focalise-t-elle pas plus sur les spécificités agricoles wallonnes ?

Je pense que nous devons également rester réalistes, c'est également une demande posée dans le cadre de l'APAQ-W, faire de la publicité pour augmenter la consommation de lait - je prends l'exemple des écoles - sera tôt ou tard confrontée à une limite naturelle : à la quantité de lait que l'élève sait boire, pas plus.

On joue dans la marge de un litre sur sept qui est produit et on oublie beaucoup trop cette marge de six litres sur sept qui peuvent servir de matière première à une industrie agro-alimentaire ou encore à une industrie pharmaceutique.

Je relance donc un appel urgent pour qu'on soit plus actifs dans ce domaine.

En ce qui concerne la conservation de la nature qui passe essentiellement par le réseau Natura 2000, j'ai acté avec beaucoup d'intérêt les réponses que le ministre m'a données pour ce qui concerne la mise en œuvre lors de l'année 2013 et je dois dire que je suis très positif par rapport à ce que vous aviez annoncé comme réponse, comme perspective.

Je tiens quand même à vous faire part de quelques échos du terrain qui me semblent également importants. D'une part, les personnes concernées demandent à ce que la politique en matière de Natura 2000 soit moins une politique imposée mais plus une politique basée sur un partenariat entre, d'une part, l'autorité publique et, d'autre part, l'exploitant de la parcelle concernée. Il y a une compréhension, une attitude positive à l'égard de la philosophie Natura 2000 pour autant qu'on agisse dans le contexte d'un partenariat correctement discuté, reposant sur une information correcte et correctement négociée en ce qui concerne les impacts budgétaires qui sont directement liés.

Deuxième remarque, et avec cela, je terminerai mon propos, il faut très probablement également apprendre à certains services du SPW à être plus pédagogiques en la matière. Je prends un exemple : vouloir, en tant qu'agent DNF, trop tirer sur la corde, risque plutôt de provoquer des difficultés et de ne rien résoudre en termes d'acceptation de la philosophie Natura 2000 par les personnes concernées. Je prends, à titre d'exemple, un cas très concret qui illustrera directement ce que je veux dire. Dans la région de langue allemande, on a découvert l'existence de quelques cigognes noires. C'est un animal à protéger, sans aucune discussion, mais de là à interdire à des gens, une série d'exploitations ou de mise en valeur de leur terrain situé à autant de kilomètres de là, c'est une attitude extrémiste qui n'aide pas ces particuliers à comprendre le pourquoi et surtout pas de partager cette philosophie.

Par rapport à cela, il faut adopter une politique plus pédagogique. C'est un message que M. le Ministre devra faire passer à ses services.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur le Député.

La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Ecolo). - On va être

complémentaires, comme le duo de M. Stoffels et Mme Fassiaux-Looten. Je ne sais pas qui est le charme et qui est la force entre nous deux, mais chez vous, cela semble être plus clair !

Tout d'abord, Monsieur le Ministre, il est vrai, nous le savons, que lors de l'établissement de ce budget 2013, il a fallu faire des choix en lien avec les moyens qui sont en diminution. Faire des choix sur base de critères et de visions mérite le respect. Mettre en avant certaines visions, même si ce n'est pas les siennes, pour effectivement participer à une action globale du gouvernement, pour moi, c'est respectable et c'est courageux.

À l'intérieur de ses propres moyens, il faudra faire la même chose, et c'est dans ce contexte que l'on est aujourd'hui autour de cette table, par rapport à votre budget et l'analyse de vos choix avec les moyens qui vous restent.

Si M. Stoffels vous promettait de vous soutenir lors d'un prochain budget, je peux le faire aussi, dans le sens où on a bien vu qu'un des critères prioritaires du gouvernement était le maintien du Plan Marshall. C'est pour cela qu'un gouvernement se dote d'un Plan Marshall. Ce Plan Marshall 2.vert effectivement a amené, lors des trois dernières années, à une première alliance. Le groupe Ecolo sera celui qui sera derrière une alliance Emploi-Alimentation ; ce serait une alliance qui vous concernerait aussi. Dans ce sens-là, un jour, je serai prête à soutenir la priorité de votre budget par rapport à d'autres visions, puisque nous tous, autour de la table, nous ne cessons de parler de cet emploi régional, local.

Le maintien de nos fermes familiales, la sécurité alimentaire et aussi, une vie bien territoriale, bien en cohésion avec ce qu'est la Wallonie qu'il sera nécessaire de maintenir, de soutenir pour éviter que la globalisation ne vienne nous la tuer.

Pour en venir plus en détail, peut-être quelques programmes dont je ne parlerai qu'en généralité pour m'approfondir après surtout sur les programmes 15.04 et 15.11. En ce qui concerne le programme 15.03, il y a, certes, une légère diminution, mais il y a un maintien d'environ 54 millions d'euros. Rien à dire par rapport à un changement financier. Par contre, on constate que, d'autres collègues l'ont déjà dit, d'importantes sommes et dépenses sont maintenues pour la recherche et l'APAQ-W. Il est difficile de voir des explications dans ces chiffres. Les visions et les priorités qui vont porter ces sommes, il est clair que pour moi, il est absolument important qu'elles aillent avec – on en a régulièrement parlé. Mais, à côté des chiffres, il y a aussi un calendrier et, tout comme mon collègue M. Stoffels, je ne peux que soutenir cette demande « à quand la réorientation de l'APAQ-W ». Pourquoi en attente de cette réorientation, ne pas utiliser certaines finances de l'APAQ-W ? On sait que la promotion, telle qu'elle est faite pour l'instant, n'est pas des plus utiles par rapport à un souci de qualité et de qualité différenciée. Pourquoi ne pas avoir utilisé certains moyens pour les filières qui sont, elles, nécessaires, pour soutenir un jour une communication, une publication et une certaine vente de l'APAQ-W, mais bien orientées sur base de qualité et de critères définis qui, à ce jour, ne le sont pas encore.

Concernant le programme 15.12, quelques articles étaient en grosse diminution, mais heureusement, j'ai pu découvrir que le programme 15.13 créait l'équilibre. C'est un transfert dont on a déjà parlé. Je suis fortement rassurée par rapport à cela.

Peut-être une petite remarque, autant que l'argent pour les PCDR reste à nos yeux important, autant je crains un peu pour le programme remembrement. Si vous pouviez me donner plus de répartition et des détails par rapport à cela.

Le programme 15.13, j'en ai parlé vu qu'on a retrouvé des financements entre autres pour Agra-Ost. Je suis également rassurée sur le programme 15.14 où je vois qu'il ne change pas vraiment. Il concerne les GPS et les contrôles. Je vois que le ministre n'investit pas, n'augmente pas énormément dans le contrôle, puisque c'est bien dans la prévention et dans le soutien d'un secteur dont on a besoin qu'il faut d'abord investir s'il faut faire un choix.

Je me penche plus profondément sur le programme 15.11 qui concerne la nature et la forêt. L'arrêté du Gouvernement wallon sur les indemnités Natura 2000 a été adopté le 8 novembre et publié au *Moniteur belge* le 28 novembre. Il entre en vigueur la semaine prochaine. Pour nous, il était grand temps de se lancer dans un maximum de restaurations Natura 2000, surtout quand on sait que pour le budget PDR, axe 3, il faudrait probablement dépenser neuf millions d'euros en 2013 et 2014. Mais, quand je comptabilise les quatre articles du cofinancement du plan de développement rural, je ne peux trouver que quelque 600 000 euros. Pour l'instant, il y a donc pour moi une incohérence entre les objectifs à atteindre, dont on a souvent et longuement débattu ici, même si, encore faudra-t-il les vendre d'une manière pédagogique, compréhensible sur le terrain, également en lien avec l'enjeu de la biodiversité. Je ne comprends pas trop les faibles moyens que je peux trouver dans ces quatre articles de cofinancement. Je peux vous les citer. Je les ai marqués, mais je pense que vous les connaissez.

Monsieur le Ministre, aidez-moi à croire que l'enjeu et les actions dans les sites Natura 2000 sont une de vos priorités car, quand on parle de pédagogie, on devrait aussi penser aux arguments. D'un côté, c'est une chose de comprendre l'enjeu de Natura 2000. Le deuxième enjeu sera d'être effectivement rémunéré pour le manque effectif d'une production éventuelle. C'est un argument de taille.

J'ai également pu voir que dans ce programme 15.11, l'allocation de base 63.05 qui concerne les parcs naturels, il y a une diminution de pratiquement 50 %. Pourriez-vous nous expliquer davantage pourquoi ? Je sais qu'il y a une réflexion sur certains parcs naturels. Je sais aussi que seul l'outil des parcs naturels n'est pas un outil efficace. C'est plutôt un outil de compréhension et de promotion, mais pas efficace dans la conservation de la nature. Avez-vous éventuellement réinvesti à ce niveau-là ? J'aimerais avoir des informations.

Concernant maintenant la partie de base de la politique agricole, c'est-à-dire le département des aides 15.04, nous retrouvons plus ou moins 74 millions d'euros. Je constate tout d'abord qu'il y a des frais énormes autour de votre système informatique et du SIGEC. Il y a un article 12.03 qui permet de payer les contractuels pour 2,7 millions d'euros et un autre article 12.04 qui permet de sous-traiter à des sociétés externes pour 4,01 millions d'euros. Dans un moment d'économie ou en tout cas, d'utilisation parcimonieuse des moyens, ne faudrait-il pas faire une évaluation ou un audit sur l'optimalisation des moyens humains et budgétaires qui sont utilisés là car ce n'est pas très compréhensible.

Deuxièmement, toujours dans le département des aides, quand on analyse les aides à l'investissement – l'allocation de base 31.01 et 51.07 – on obtient en additionnant 23 millions d'euros de crédits d'engagement en 2013 auxquels il faudra ajouter sa part équivalente de cofinancement FEDER lors du paiement des années suivantes, soit durant la période 2014-2020. Ce sont des gros budgets qui sont là pour réaliser des investissements dans un secteur qui en a vraiment besoin parce qu'il est en crise. Mais ce ne sont peut-être pas des budgets suffisants pour tout faire et surtout, pour moi, il va falloir définir la manière d'investir. Quand on sait aujourd'hui qu'il y a un énorme surendettement des agriculteurs, les pousser à investir avec des visions qui ne sont pas viables, c'est les pousser à un endettement supplémentaire.

Quels sont les critères et les visions qui porteront ? En effet, aujourd'hui, je n'ai pas l'impression qu'il y a un cadre qui oriente ces aides afin d'éviter des investissements qui conduisent à une disparition des petites exploitations puisqu'on parle toujours du maintien des exploitations familiales et qui, pour l'instant, ne peuvent pas toujours soutenir la concurrence ou l'équivalence des grosses. J'aimerais également vous entendre sur le genre d'agriculture vous voulez soutenir dans le futur, en tout cas, en 2013, 2014.

Ces budgets dont je parlais, les aides aux investissements, sont nettement supérieures aux crédits d'engagement des mesures agri-environnementales, on parle de 14 millions d'euros et de 22 millions d'euros suivant l'engagement ou les moyens de liquidation. La mesure agri-environnementale est la seule mesure obligatoire d'une politique de développement régional. Au niveau européen, c'est la mesure qui est la plus forte et qui représente le gros budget. Pour moi, il y a à faire un choix politique entre aides à l'investissement qui risquent de conduire à un surendettement ou un investissement en lien avec les enjeux climatiques. Je considère que les mesures agri-environnementales, à long terme, peuvent être un réel investissement. Vous l'avez dit, une agriculture qui peut survivre au changement climatique, une agriculture qui est de nouveau relocalisée par rapport à notre terre qui promeut une politique de la biodiversité, peut être une agriculture du futur. Où est le choix politique ?

Je me réjouis d'entendre vos paroles et vos réponses, Monsieur le Ministre ?

(Réaction d'un membre)

On parle ici du futur, on ne parle pas que du projet 2013, je suis d'accord avec vous.

Pour l'AB 31.07 relative justement aux mesures agri-environnementales, à la page 131, il apparaît cet engagement de 14 millions d'euros et, en même temps, des moyens de paiement de 22 millions d'euros. Je suppose que la différence, c'est le surplus de l'Europe, le cofinancement. Pouvez-vous me le confirmer ?

D'un côté, les paiements actuels sont à 75 % par la région. Plus tard, ce sera probablement un cofinancement de 50 %. Pouvez-vous me dire, pour ces MAE et pour les aides à l'investissement, si nous sommes encore certains que, plus tard, nous aurons ces aides au-delà de ce programme actuel ? Seront-elles encore garanties ? Que faisons-nous si on parle de l'engagement pour les garantir ? Avons-nous une réserve de côté ou prévoyons-nous, au plus tard en 2014, d'avoir cette réserve pour éventuellement équilibrer cette enveloppe européenne ?

Concernant les MAE, j'avais posé une question qui était jointe au budget, elle portait sur les conseillers et l'engagement par rapport à ceux-ci. Je ne vais pas reformuler la question, mais vous aviez promis de maintenir ces emplois tant que la nouvelle structure ne serait pas mise en place. Qu'en est-il de cette mise en place et du maintien de l'emploi ?

Par rapport à l'AB 31.07, il ressort un détail à la page 131. On voit que dans le budget, on parle d'un budget de 22 millions d'euros en 2013. Dans votre explication, vous listez les engagements et les paiements entre l'année 2008 et 2013. D'un côté, on trouve une somme dans le budget 2013 et, de l'autre côté, cette somme correspond à des paiements de cette année, mais qui correspondent aux années 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012. Là, je m'interroge sur la chute des paiements en 2012, il y a des paiements en augmentation. Puis vers 2012, il y a une large diminution, on divise par deux. Pouvez-vous m'expliquer ce changement ? Le nombre de contrats varie-t-il autant d'une année à l'autre ? Le cas échéant, pourquoi ?

Concernant encore ma question, elle portait également sur les différentes aides plus en détail pour avoir des informations. À nos yeux, l'aide aux bandes en herbier - aide numéro trois - ou l'aide aux bandes de parcelles aménagées - aide numéro neuf - sont des aides les plus importantes ; j'ai mis cela en lien par rapport à où il faut situer les choix avec notre résolution sur les inondations. Je ne vois pas, dans le budget aujourd'hui, la subdivision. Par rapport à l'utilisation globale des MAE, avez-vous une orientation qui n'est pas lisible dans le budget ? Comptez-vous soutenir quelques mesures agri-environnementales par rapport à d'autres et, éventuellement, les faire évoluer pour répondre à cette résolution inondations ? Je parle également de l'aide numéro quatre concernant la couverture hivernale pour laquelle il faudrait savoir si cette mesure, qui contribue à résoudre des problèmes de perte de nitrates vers les nappes phréatiques pendant l'automne, ne devrait pas être prolongée plus longtemps pour que quand il y a des inondations, elle soit efficace.

Je me penche encore sur l'AB 31.09, c'est une aide à l'agriculture bio qui connaît une croissance remarquable que je voudrais applaudir. On constate que la progression n'est pas linière, mais qu'elle est sensiblement plus forte certaines années.

Le budget tel qu'il est présenté pour le bio stipule expressément que, malgré le fait que les contrats soient de cinq ans, l'engagement budgétaire se fait année par année. Pouvez-vous me l'expliquer ? Cela veut-il dire qu'on engage et qu'on paie la même année ? Ou l'engagement réalisé une année sert-il au paiement de l'année suivante ? Je mettais cela en lien avec les mesures agri-environnementales qu'on paie une année, et on engage les crédits d'engagement. Ne devrait-il pas être pareil pour les crédits de paiement ? Comment avez-vous conçu ce système ?

Enfin, nous sommes heureux de constater l'apparition d'une nouvelle allocation budgétaire 31.08 destinée à payer des clôtures de berges de cours d'eau, le long des cours d'eau, en lien avec l'obligation européenne de protection de celles-ci. Petit clin d'œil, Monsieur le Ministre. Je m'inquiète - comme je l'ai déjà annoncé - fortement d'un arrêté qui, actuellement, n'est pas encore adopté. Comment peut-on investir alors que, pour l'instant, l'arrêté de subvention n'existe pas encore ? Il faudrait, à un moment donné, asseoir cette aide d'une manière légale.

Voilà ce qui concerne mes interventions, Monsieur le Ministre. Je comprends les diminutions qui ont été faites. Je soutiens le choix que vous avez fait au niveau bio et je me réjouis d'entendre vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

(M. Stoffels, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Monsieur le Ministre, au programme 15.02 aux coordinations des politiques agricoles environnementales, j'ai la même question que M. Stoffels par rapport à l'AB 31.10 – Cofinancement PDR, axe 4. On voit qu'il y a réellement une grande diminution. Est-ce parce que nous sommes en fin de PDR ? Je voudrais avoir une explication par rapport à cela.

Au développement étude du milieu, programme 15.03, je voudrais bien que vous me fassiez le point par rapport au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux. Je voudrais un peu faire le point avec vous ici par rapport aux différentes missions qui peuvent lui être octroyées, essentiellement par rapport aux missions de l'autonomie protéique comprenant l'encadrement des opérateurs. C'est une mission importante qui pourrait, dans notre secteur agricole, donner une certaine bouffée d'air. Je voudrais savoir à quoi en est ce dossier.

Je sais aussi que le Centre wallon de Recherches agronomiques a eu comme mission un plan de recherche globale par rapport à l'agriculture biologique. Je souhaite faire le point, Monsieur le Ministre, avec vous aussi par rapport à cette agriculture biologique. Quel est vraiment l'état des lieux par rapport à cette agriculture biologique ? Allez-vous la soutenir davantage ? Allez-vous maintenir le statu quo en vous disant – et j'ai toujours eu le même discours – qu'il y a différentes agricultures, mais qu'elles ont chacune leur place ?

Par rapport à l'agriculture bio, je souhaiterais aussi avoir une réflexion un peu plus critique. Il faut aussi pouvoir le dire, des budgets sont octroyés à l'agriculture bio. Je souhaiterais qu'on fasse le point pour voir ce qui ressort de l'agriculture bio. Je connais beaucoup d'exploitations qui se sont mises dans tout ce qui est agriculture bio, qui tiennent du bétail. Quand ce bétail est élevé, ils le remettent dans la filière normale et ils ont touché tous les subsides. Voilà, je pense qu'il serait quand même intéressant de faire le point par rapport à cela parce que ce sont des budgets importants et que vous avez in fine à la sortie pas mal de bovins qui reviennent dans le circuit normal. Je me dis qu'il ne faut pas non plus, à un moment donné, pénaliser ceux qui font de l'agriculture traditionnelle. Il faut vraiment avoir un équilibre. Il faut être conscient de la productivité que peut être le bio. Il y a une demande. Il y a un soutien. Il faut voir in fine ce qu'il en ressort. C'est vraiment la grande question maintenant par rapport au bio. Je ne m'en irai pas tue tête en disant que l'agriculture bio, le montant augmente, c'est super. Je dirais simplement qu'il y a différentes agricultures à soutenir, qui ont leur place et qu'il ne faut pas à moment donné non plus qu'on arrive avec des produits bio sur le marché où il y aura une différence entre la demande et l'offre.

Par rapport au bio, voilà ce que je voulais faire comme remarque.

À l'AB 52.03 – Subventions au secteur autre que public pour des dépenses d'investissement en vue de la protection de la nature et de la ruralité, je me rends compte que l'AB passe de 70 à 30 000 euros. Je voudrais exactement savoir quels sont concrètement les projets par rapport à cela, Monsieur le Ministre.

Je vous ai parlé tantôt du programme 15.04 – Aides à l'agriculture. Je ne vais pas revenir sur ce programme, mais je voudrais vraiment faire le point par rapport à cette aide à l'investissement qui me semble primordiale et qui nous permet d'avoir une perspective agricole à long terme parce que, vous le savez comme moi, dans le secteur, nous avons des investissements qui sont à très long terme. On a besoin, dans ce secteur, d'avoir des perspectives à très long terme aussi.

À l'AB 31.08 – Subventions en faveur des éleveurs pour l'équipement des pâtures le long des cours d'eau, je vois que cette AB est créée pour un montant de 250 000 euros en 2013. Je voudrais savoir si des dossiers sont rentrés, voir sur quelles estimations vous avez pris ces 250 000 euros. Je voudrais savoir si vous êtes le seul à financer cela ou s'il y a aussi un budget qui est prévu chez M. le Ministre Henry, ou si le seul budget prévu par rapport à ces clôtures est prévu chez vous. Je voudrais aussi savoir quel pourcentage, concrètement, sur le terrain, comment cela va se passer. L'agriculteur va devoir rentrer un dossier. Va-t-il devoir rentrer des factures ? Un pourcentage de ces factures va-t-il être remboursé ou pas ? C'est encore une question très importante.

À l'AB 63.03 – Subventions au Hall relais agricole, je vois que cette AB diminue. Je voudrais bien savoir quelle est la raison de cette baisse. Y a-t-il moins de dossiers ou plus de dossiers rentrés ? Je voudrais avoir quelques renseignements.

Quand on regarde le budget, du Fonds piscicole de Wallonie, on se rend compte qu'il n'est pas en équilibre, qu'il y a un déficit. Je voudrais savoir comment vous allez trouver une solution pour ce déficit et voir si vous avez eu des contacts avec ce fonds. Je ne vais pas reparler de l'APQ-W parce que je me rends bien compte que de toute façon, je crois que cela fait huit ans que je suis parlementaire, cela fait huit ans qu'on en parle, cela fait huit ans qu'il est dans le cavalier budgétaire et cela fait huit ans que cela ne bouge pas. Maintenant, vous nous parlez du Code de l'agriculture wallon, soit disant l'APAQ-W va trouver sa place dans ce code. Je peux vous dire que j'irai vous écouter à une de vos soirées que vous allez donner dans le courant du mois de décembre pour voir quel est ce Code de l'agriculture wallon qui vous semble la solution. J'ai déjà eu des échos et il m'apparaît avant de commencer.

Monsieur le Ministre, je voudrais aussi revenir par rapport à tout ce que j'ai entendu sur ce qui est PCDR et développement rural.

J'ai entendu autour de la table, ici, la plupart des parlementaires liés au secteur agricole. C'est le secteur en crise, il faut absolument le soutenir. À un moment donné, j'entends : « Attention, PCDR, garnir les places de village, les maisons de village aussi ». Il faut quand même se rendre compte que si on prend l'argent du PCDR, si on augmente le montant pour le développement rural, on va diminuer le montant pour les agricoles aussi. Je voudrais voir quel va être votre choix, quelles vont être les perspectives et comment vous allez gérer et avoir un équilibre tout à fait soucieux par rapport à cela.

J'ai aussi une AB qui me tient à cœur. C'est l'AB 33.06 qui est consacrée aux subventions aux centres agréés de formation professionnelle agricole pour l'organisation des cours et autres activités en rapport.

La formation informatique itinérante baptisée Inforferme est un programme soutenu conjointement par vous et M. le Ministre Antoine.

Monsieur le Ministre, quand je vois ce montant de 353 000 euros, j'avais posé une question écrite à M. le Ministre Antoine qui me dit que 121 heures de cours ont été données. Je voudrais savoir à qui on a donné ces cours, où on a fait la publicité de cela. Quand on regarde 350 000 euros, je pense que ce sont des montants importants. Je voudrais quand même savoir ce qu'il en ressort et où cet argent public est dépensé, voir si beaucoup d'agriculteurs ont suivi ces 121 heures.

On a le droit aussi à avoir un éclaircissement par rapport à l'argent public.

Je terminerai en vous parlant, comme vous l'avez dit tantôt, le programme 2007-2013 se termine, va arriver 2011-2020, voir quelles sont les perspectives, voir si vous avez déjà, on est vraiment dans l'attente de beaucoup de changements dans tout ce qui est agricole. On va avoir une nouvelle PAC, le problème de plage, la nouvelle perspective 2011-2020. Allez-vous rechanger tout ce qui est investissement. On a le problème du foncier. On a le problème de la pyramide des âges. Je ne veux pas être négative, Monsieur le Ministre, mais vous avez un travail énorme par rapport à ce secteur.

Me dire, et j'irai vous écouter, que le Code wallon de l'agriculture va solutionner tout, je pense qu'il y a d'autres missions qui sont aussi les vôtres. Je souhaite aussi, à un moment donné, que ce secteur soit pris à bras-le-corps et qu'on puisse s'en occuper réellement.

On a beau dire ici autour de la table que c'est un secteur qui est en crise.

(Réaction de M. le Ministre Di Antonio)

(Mme Servaes, Doyenne d'âge, reprend place au fauteuil présidentiel)

Quelles sont les solutions ? Qu'avez-vous par

rapport au foncier ? Qu'avez-vous par rapport au Code de l'agriculture wallon, par rapport à la pyramide des âges ?

L'année prochaine est une année pivot par rapport aux décisions que vous allez devoir prendre, politique agricole commune, couplage – non-découplage, investissements agricoles. Vous avez du pain sur la planche. Je souhaiterais que l'on puisse avoir ici un débat complet par rapport à ce secteur et que l'on puisse aussi trouver des solutions.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Saenen.

Mme Saenen (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, ce sera très court.

En fait, c'était juste sur le point dans le programme 15.04 – Aide à la biométhanisation, je vois que cette aide-là diminue de moitié.

Cela me semble être quelque chose d'important en matière de diversification, et cætera. Pourriez-vous me dire pourquoi cela diminue de moitié ? Est-ce par manque de projets ? Est-ce un problème de production agricole ou d'élevage qui ne serait pas adaptée à la biométhanisation ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). - Madame la Présidente, je ne vais pas être très long. Je pense que cela fait plus d'une heure que M. le Ministre est assailli de questions pointues et c'est bien normal, c'est l'exercice même de l'analyse budgétaire, surtout les AB qui relèvent du volet agricole.

L'ensemble des collègues a eu l'occasion de vous voir pointer les différentes questions qui se posent. Je ne vous cache pas, mais le tort m'en revient, que j'aurais souhaité pouvoir aborder quelques sujets concernant les voies navigables. Comme j'étais absent de la commission au moment où la thématique a été passée en revue très rapidement, je ne m'en prends qu'à moi-même. Je ne vais pas demander la clémence de mes collègues pour pouvoir aborder le sujet maintenant et revenir ultérieurement sur le sujet en commission, car je pense que c'est une politique qui ne doit être négligée. Je me rappelle encore, il y a quelques mois, des exposés qui avaient été faits sur les enjeux stratégiques du développement, notamment de ces voies navigables. Puis, j'ai l'impression que depuis qu'on en a parlé, il y a quelques mois, on ne palpe pas nécessairement le suivi qui y a été réservé. J'y reviendrai plus tard en commission.

Pour ce qui concerne le volet de l'agriculture, je ne vais pas commencer à nouveau à paraphraser mes collègues pour dire combien le monde agricole est confronté à des difficultés structurelles. Les commissions parlementaires se succèdent et il n'y en n'a pas une où on manque de le souligner. Vous n'êtes plus à convaincre sur le sujet. L'activité qui est la vôtre, et celle de votre prédécesseur en la matière, fait la démonstration d'un vrai souci de pouvoir tenter par tous les moyens disponibles de tirer une série d'exploitations, en particulier les exploitations familiales qui sont celles qui nous tiennent particulièrement à cœur.

Je partage le souci de Mme Cassart-Mailleux lorsqu'elle dit qu'il faudrait peut-être avoir une réflexion liée spécifiquement à la dimension métier et attractivité du métier et soutien notamment au regard de la pyramide des âges.

Cela vaut la peine d'y réfléchir car c'est clair que les articles budgétaires sont toujours, par essence, l'opportunité de pouvoir concrétiser, par des moyens, une stratégie développée en amont. Il serait intéressant de voir à travers les leviers déjà existants - on ne part pas d'une page blanche. Il ne faut pas réinventer l'eau chaude. Il y a déjà toute une série de choses qui sont faites - mais probablement spécifiquement, par rapport à la question de la pyramide des âges, il y a là, c'est vrai - je souscris aux propos de Mme Cassart-Mailleux - une réflexion à avoir et probablement, il ne faut plus trop tarder à l'avoir.

Pour revenir sur une autre considération, je voudrais simplement vous remercier d'avoir encore, aujourd'hui, tapé du poing sur la table par rapport à l'excessivité dont fait preuve l'AFSCA. De nombreux interlocuteurs ont déjà eu l'occasion de le dire, c'est un organe dont personne ne remet en cause la valeur ajoutée, mais qui ne manque pas pour autant d'interpeller sur l'excessivité dont certains agents font preuve dans le zèle qu'ils déploient à l'égard des agriculteurs. On n'est certainement pas en train de plaider pour négliger les aspects de sécurité, d'hygiène mais, comme tout en général, le bon sens veut qu'il y ait aussi une certaine proportionnalité entre l'objectif poursuivi et les moyens déployés, et surtout, la forme plus que le fonds déployée dans certaines des mesures. Je voulais profiter de l'occasion pour pouvoir à nouveau le souligner et vous en remercier.

Corollairement, on en a beaucoup parlé quand on évoque l'agriculture et les outils wallons du CRA-W - Centre de Recherches wallon de Gembloux. J'ai également écouté attentivement l'exposé de M. le Ministre du Budget qui a évoqué le centre parmi la liste de ses courses des compétences que l'on appelait avant « usurpées » et maintenant, il a décidé d'appeler « compétences soumises à discussion ». Ce sont des dossiers à l'égard desquels il tend la main vers le Fédéral en espérant avoir une réponse, bien entendu. Par rapport à cet outil, que l'on sait être de pointe par rapport notamment à la recherche en matière agricole, et qui ne peut pas se permettre d'avoir à un moment donné, une dévalorisation progressive liée à une absence de réponse du Fédéral, quelles sont vos approches pour faire en sorte que cet outil reste performant en évitant le syndrome du balcon ? C'est-à-dire attendre, à chaque fois, que le Fédéral daigne intervenir. Déjà après x

années où il n'a pas rempli ses obligations et probablement x années où, sans vouloir être pessimiste, je crains qu'il ne se presse pas à vouloir les remplir non plus...

Comment éviter, à un moment donné, que ce centre ne soit une victime collatérale de la mauvaise volonté fédérale ?

Par ailleurs, on sait que Gembloux Agro-Bio Tech et le CRIOC ont été tous deux chargés de la gestion de l'Observatoire de la consommation. Je n'ai pas de crainte quant au fait que cet observatoire soit cogéré et certainement pas par Gembloux Agro-Bio Tech. Maintenant, on connaît tous les péripéties des derniers mois du CRIOC. Le CRIOC vit aujourd'hui des heures un peu troubles, sa crédibilité est entachée, à tort ou à raison, je ne connais pas le dossier, je ne fais pas de jugement et certainement pas par rapport à ceux qui ont incarné le CRIOC, même visuellement. Je constate simplement qu'il vit des périodes difficiles. Dans quelle mesure l'Observatoire de la consommation que l'on avait annoncé à l'époque a-t-il eu l'occasion de pouvoir déployer ses ailes, donner des résultats attendus ? Dans quelle mesure les difficultés du CRIOC n'impactent pas la bonne marche de cet Observatoire de la consommation ?

Enfin, dernière considération parmi tant d'autres que l'on pourrait partager, ce sont les aides à l'investissement agricole. C'est l'AB 31.01.12. Il y a une diminution sensible des moyens. Je ne vous en fais pas grief. Je pense que vous avez eu l'honnêteté intellectuelle, en toute transparence, en début d'exposé, de faire l'état de la question, de rappeler qu'on vit une période difficile également sur le plan des deniers publics. Quelle que soit la formation politique à laquelle on appartient, et certainement même la mienne, je ne crois guère aux miracles et c'est donc difficile de vouloir à tout prix plus dans tous les articles budgétaires quand on sait que l'on a un contexte général où les deniers deviennent de plus en plus rares.

J'apprécie, en tout cas, l'honnêteté et la transparence avec laquelle vous avez fait la démonstration de la nécessité de participer à l'effort collectif du gouvernement, de la réduction des moyens qui vous ont été imposés, à vous comme à tous les autres membres du gouvernement, dans une dynamique de bonne gestion, du fait d'avoir voulu préserver aussi le secteur agricole dans la répercussion de la diminution des moyens qui vous étaient dévolus. Pour l'essentiel, les préserver, cela ne veut pas dire qu'il y a nulle part un euro en moins qui a été ajusté, mais en tout cas, les choix sont opérés en allant puiser son eau dans le puits du bon sens.

Maintenant, il est vrai qu'on sait qu'à l'égard de ces aides aux investissements agricoles, même si on peut comprendre l'argumentation qui vise à diminuer sensiblement ceux-ci pour 2013, il y aura un effet retour des moyens bien plus conséquents à devoir prendre et prévoir en 2014 et les années suivantes.

Cela me fait un peu penser au syndrome de la dotation du Parlement wallon. On ponctionne en oubliant l'effet qui coule, c'est-à-dire celui qu'il faudra, d'ici deux ou trois ans, réalimenter avec des montants plus importants dont je ne doute pas que toutes les bonnes âmes viendront, à ce moment-là, s'offusquer.

Pour ce qui concerne plus sérieusement les aides aux investissements agricoles, est-ce que dans les trajectoires budgétaires, les réflexions pluriannuelles - que vous avez déjà pu mener - cet élément d'augmentation contrainte de ces budgets, qui est une nécessité pour soutenir le secteur, a été suffisamment pris en considération pour éviter un effet d'assèchement pour les années 2014 et suivantes ?

Je m'en tiendrai à ces considérations. J'imagine que l'heure étant ce qu'elle est, tout le monde est pressé de pouvoir obtenir vos réponses et vos éclaircissements. Je m'en voudrais donc d'être sous le regard noir de mes collègues en vous posant davantage de questions.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Je vous remercie pour toutes ces questions.

Pour revenir sur un point précédent avec M. Stoffels, vous aurez pu remarquer - c'est peut-être l'avantage et c'est ce qui sauve sans doute le milieu de la politique agricole et de la politique de ruralité - que je peux avoir en même temps les compétences des travaux publics parce que c'est là que se sont fait la plupart des efforts sur mon budget. Dans une autre configuration, si je n'avais été que ministre de l'Agriculture et que j'aurais dû faire l'effort tel que prévu, le secteur agricole aurait eu beaucoup plus de mal qu'il en a aujourd'hui, car les chiffres montrent clairement qu'il n'y a quasiment pas de diminution. Il n'y a pas d'augmentation non plus, dans une période où on aurait bien besoin de moyens, pour soutenir encore mieux.

Mais vous l'avez bien remarqué tout à l'heure, c'est à travers les travaux publics qu'on a fait les choix en se disant que si on fait 81 millions d'euros ou 86 millions d'euros dans les investissements sur les routes, on n'y verra pas une grosse différence vu le nombre de dossiers de réhabilitation en cours. Par contre, si j'avais dû aller chercher cinq millions d'euros sur les budgets agriculture, cela aurait fait très mal. C'est un choix qui a été fait et c'est un premier choix politique important.

Il y a juste un élément concernant l'ajustement, ce sont les remarques de Mme Cassart-Mailleux, c'est l'ajustement de fin d'exercice. Quand on est amené à faire un ajustement, dans le courant du mois de

novembre, on voit dans toutes ces enveloppes comment on peut adapter à la réalité des dossiers que l'on a. Raison pour laquelle c'est toujours cette justification-là qui apparaît, on colle au dossier. Si on avait eu plus de moyens en fin d'année, on aurait déjà pu engager certains dossiers dont on sait qu'il faudra les engager en 2013. C'est le jeu de l'ajustement et je n'ai pas d'autres justifications que celle-là, c'est de coller aux dossiers tels qu'ils existent et aux besoins réels.

Concernant les aides à l'investissement, il y a eu plusieurs intervenants, il n'y a pas de diminution. Une AB diminue de 1,5 million d'euros, une autre augmente de l'autre côté. En fait, entre la 31.01, la 31.05 et la 51.07, il y a des glissements mais, globalement, il n'y a pas de diminution des moyens. En fait, selon le type d'aide, on se retrouve dans une allocation budgétaire ou l'autre. Il y en a certaines qui sont cofinancées, d'autres qui ne le sont pas, mais globalement, il n'y a pas de diminution sur l'aide aux investissements. Tous les dossiers ISA seront au même niveau que ce qu'ils ont pu être en 2012. Cela me permet de répondre aussi à la suggestion qui est faite de dire : ne faut-il pas mettre un peu plus dans un autre axe du PDR, notamment les MAE, et un peu moins sur l'aide à l'investissement ? Les enveloppes sont fixées comme cela jusqu'à fin 2013. La réflexion devra être menée dans le cadre du nouveau PDR 2014-2020 et on verra quelles règles seront fixées au niveau européen.

Il y a encore beaucoup d'interrogations aujourd'hui. Nous allons avoir, dans les conditions à remplir pour avoir accès au paiement direct, les conditions de verdissement. Parmi celles-ci, il y a, par exemple, les 7 % de surface d'intérêt écologique. Ces surfaces d'intérêt écologique vont-elles juste donner le droit à l'accès au paiement direct, à la part de verdissement des paiements directs ? Ou va-t-on pouvoir juxtaposer sur ces parcelles des moyens supplémentaires de MAE, voire de Natura 2000 ? On ne le sait pas aujourd'hui, on ne sait pas très bien comment on va articuler. On peut très bien se retrouver sur un terrain, aujourd'hui, sur une superficie qui va être prise en compte par l'agriculteur pour justifier qu'il ait accès au paiement direct en disant : « Voilà mes parcelles en verdissement. Pourront-elles aussi être éligibles en MAE et donc d'avoir une subvention complémentaire à celle des paiements directs ? Voire : certaines pourraient être éventuellement en Natura, pourra-t-on en tenir compte en verdissement ? ». Ce sont des questions importantes, mais qui vont évidemment orienter la manière dont on pourra organiser les choses en 2014. On peut regretter le calendrier dans lequel on va se trouver, puisque n'ayant pas d'accord aujourd'hui sur le cadre financier pluriannuel de l'Europe, il est difficile d'avancer sur la réforme de la politique agricole commune. Cela veut dire qu'en pratique, on risque d'avancer en mai-juin, voire plus tard et ensuite de devoir, sur quelques mois, mettre tout cela en forme sur notre région. Des décisions vont peut-être tomber au milieu de l'année 2013 et, au 1er janvier 2014, on devra avoir défini les règles du jeu sur base des nouveaux critères qu'on ne connaît pas aujourd'hui.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - On ne pourrait pas postposer d'un an ?

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Il y a effectivement une autre solution et c'est ce que nous avons dit au dernier Conseil européen, étant donné que la Belgique et la Wallonie sont relativement bien servies, actuellement, dans toute la problématique de la convergence externe. Il y a une volonté d'aller vers une convergence entre les pays. Aujourd'hui, nous sommes parmi les pays favorisés. Si on reporte d'un an, cela veut dire que pendant un an, on garde la situation telle qu'elle est aujourd'hui. Nous avons dit qu'à défaut d'avoir un temps suffisant pour faire une réforme correcte, nous étions demandeurs du report, avec une fin de non recevoir de la commission actuellement, mais c'est en tout cas quelque chose qui fait son chemin.

Concernant les MAE, il y a plusieurs questions. Tout d'abord, les aspects budgétaires. C'est vrai qu'on est dans une situation où les MAE rencontraient un beau succès, puisque les objectifs, tels qu'ils avaient été définis dans le PDR, sont atteints. Les objectifs qui devaient être atteints pour fin 2013 le sont aujourd'hui en termes de superficie dans les différentes mesures qui étaient proposées, avec un épuisement de la part européenne des budgets disponibles. Plusieurs pays sont dans le cas. La part européenne des budgets disponible pour les MAE n'existe plus, nous l'aurons fini dans quelques semaines ; nous n'aurons plus de budgets européens par rapport à cela. Mon prédécesseur avait déjà dû anticiper cela en passant d'un cofinancement 50/50 à un cofinancement 75/25 : 75 % de parts wallonnes pour 25 % de parts européennes pour retarder le moment où nous n'aurions plus de budgets européens

Aujourd'hui, nous n'en n'avons plus. Ce que nous allons faire c'est demander - je pense que c'est juste une demande de principe, mais elle doit quand même être faite - l'autorisation à l'Europe de financer à 100 % pour l'année qui reste, puisque nous avons des contrats en cours, les contrats ont été passés pour cinq ans. Pour toute une série de personnes, 2013 sera la deuxième, troisième, quatrième année du contrat et nous devons pouvoir continuer à effectuer les paiements. Nous le ferons uniquement sur fonds wallon. C'est un effort considérable mais on estime qu'on ne peut pas avoir une année brutalement sans avoir de MAE.

Se pose la question par rapport à ceux qui ne sont pas, aujourd'hui, en MAE. N'ayant plus de moyens européens, on ne doit pas solliciter de nouveaux contrats pour l'année 2013. Un agriculteur qui veut aujourd'hui lancer une MAE 3 et qui ne l'a pas fait ces cinq dernières années ne pourra pas la lancer en 2013, il devra attendre les nouvelles règles 2014. Nous n'avons

pas de moyen pour faire de lancement de nouvelles MAE, on va simplement - c'est un grand mot ou un petit mot, par rapport à ce que cela représente - honorer tous les contrats en cours.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Vous allez rester en stand-by sans nouvelle MAE ?

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Avec toutes les MAE existantes qui correspondent déjà à plus que l'objectif fixé...

Mme Cassart-Mailleux (MR). - L'Europe veut-elle bien cela, Monsieur le Ministre ?

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Nous allons demandé à l'Europe l'autorisation de financer à 100 % toutes les MAE existantes, tous les contrats existants parce que là, normalement, le financement à 100 % n'est pas prévu. Des premières informations qui nous reviennent de l'Europe, si on garde les conditions, si on garde les règles, on a quelque part, on a contracté et on continue à payer sans avoir d'argent européen. On le fait donc complètement sur le budget wallon, c'est ce qui explique les chiffres importants que vous voyez avec des moyens d'engagement qui sont un million d'euros supplémentaire par rapport à l'année dernière et des moyens de paiement qui dépassent les 20 millions d'euros, c'est parce qu'il faut continuer à assumer ces mesures. Difficile aujourd'hui de dire qu'en plus on va ajouter de nouveaux contrats sur l'année 2013, alors qu'on a atteint les objectifs, qu'on change les règles au 1er janvier 2014 et je ne sais pas ce qu'elles seront,

Mme Dethier-Neumann nous dit : « L'ensemble de ces MAE seront-ils préservés tels quels ? ». Cela fait partie de la discussion sur le second pilier de la réforme de l'APAQ-W. Pour le moment, on n'a ni les priorités ni l'articulation avec verdissement et l'articulation avec Natura 2000. Voilà la situation concernant les MAE.

En ce qui concerne les conseillers MAE, ce sont essentiellement des gens qui font des nouveaux contrats, puisque la partie contrôle revient à l'administration. Ces gens qui font de nouveaux contrats vont se retrouver relativement démunis sur l'année 2013, étant donné qu'on leur demande ne plus en faire des nouveaux. Il y a une part de travail qui peut être faite, mais en tout cas, une part importante était d'aller susciter chez les agriculteurs - puisque c'est une mesure volontaire - de nouvelles MAE.

Je garde l'engagement de les conserver. Les budgets réservés à la prise en charge de leur salaire et de leur fonctionnement sont maintenus. Nous allons – c'est une réforme que je souhaitais annoncer d'ici quelques semaines, mais les agents MAE ont déjà été informés – regrouper les forces en présence de Naturawal et des conseillers MAE, avec priorité, sur 2013, d'assurer la sensibilisation des agriculteurs à Natura 2000. En effet, on est dans une contrainte : autant les MAE sont acceptées ou non, mesure volontaire, autant Natura 2000 est une mesure contraignante avec des arrêtés. On a besoin d'un maximum de gens pour essayer d'aller susciter une adhésion des propriétaires, et notamment des agriculteurs, à la mise en œuvre du réseau Natura 2000. Nous avons, là, des moyens pour de la réhabilitation. C'est un autre axe du PDR, axe 3, mesure 323.

Pour cette mesure, nous avons des moyens pour pouvoir accueillir des parcelles dans Natura 2000 ou faire des aménagements : par exemple, enlèvement de résineux dans les fonds de vallée, et caetera. L'ensemble des conseillers qui travaillent actuellement pour Naturawal et ceux qui travaillent pour les MAE va travailler dans une nouvelle structure qui regroupera tout ce qui est agriculture, environnement et biodiversité. Finalement, la problématique est la même. Quand on a, sur un territoire, un agent qui vient expliquer une contrainte Natura 2000 ou expliquer l'intérêt de s'engager dans des MAE, on est dans le même type de relation, avec le même type partenaire et avec le même type d'objectifs environnementaux et de maintien de la biodiversité.

Nous allons pouvoir travailler efficacement comme cela. Les conseillers MAE ont été avertis. Je les ai reçus au cabinet, et l'équipe de Naturawal également.

Il s'agit bien d'une ASBL, je ne ramène pas cela à l'administration. L'administration a le contrôle sur Natura 2000. Ici, il s'agit de faire de la sensibilisation. Le milieu associatif est le mieux placé pour pouvoir le faire, comme cela se fait avec Naturawal aujourd'hui, avec les ASBL MAE. Nous restons dans une dynamique associative. L'idée serait de leur confier aussi l'aspect – parce que cela représente tout de même une vingtaine de personnes – stratégie verdissement. Lorsque des conditions de verdissement vont être définies dans le cadre de la PAC, on aura, notamment les 7 % de surface d'intérêt écologique. On ne sait toujours pas ce que l'on va pouvoir mettre dedans, mais il y aura des impositions sur ce point.

Sur sa parcelle, si les textes restent dans l'état dans lequel ils sont aujourd'hui, quelqu'un qui a 100 ha devra donc avoir 7 ha de surface d'intérêt écologique. Comment va-t-il gérer cela en fonction des autres contraintes ? S'il a un cours d'eau et des clôtures à mettre et des distances à respecter par rapport à celui-ci, s'il a des zones Natura 2000, s'il a des MAE encours, et cætera, comment va-t-il gérer cela ? Comment stratégiquement faire en sorte de respecter ces règles, en utilisant au mieux, toutes les possibilités pour garder la rentabilité de son exploitation ? Ce sera cela, le défi.

Une forme d'ingénierie va se développer dans la manière dont on peut rencontrer ces demandes de la

PAC et les combiner avec les MAE, nouvelle version 2014 et les mesures Natura 2000, qui elles aussi arriveront en 2014. C'est de l'ingénierie financière aussi. Une UG 2 et une UG 3 en Natura 2000 qui rapportent autant, une zone qui, en matière de verdissement, doit être comptabilisée dans le cadre de la PAC, une MAE qui pourrait rapporter autant. Je pense qu'il y aura des calculs à faire, des conseils à apporter aux agriculteurs. Je trouvais que cette structure – Natura et MAE, conjointe – pouvait assurer ce travail.

Sur les questions plus spécifiques, tant que je suis dans le débat général, en ce qui concerne la ruralité, les moyens de la FRW sont préservés pour son fonctionnement. Cependant, effectivement – et j'ai rencontré M. Meureau et l'ensemble des représentants, il y a une quinzaine de jours au cabinet – on doit avoir une stratégie par rapport aux nouvelles communes qui souhaitent rentrer en PCDR. Aujourd'hui, nous n'avons pas de solution. On tente de voir de quelle manière nous pourrions le faire, parce que je trouve qu'il existe une certaine forme d'inégalité entre les communes qui doivent faire un PCDR, avec suivi de la fondation, et celles qui doivent se débrouiller sans. Chaque année, je suis amené à choisir des communes qui ont la chance de pouvoir être suivies. D'un autre côté, pour les communes qui sont dans un deuxième, un troisième, voire un quatrième PCDR, il devrait y avoir une forme d'assouplissement du suivi, pour dégager des moyens pour les communes qui veulent rentrer dans un premier PCDR. Il y a peut-être une réflexion à avoir de ce côté-là, avec la Fondation rurale de Wallonie.

Nous avons aussi mené une réflexion sur les taux de subventionnements. Cela nous permet, aujourd'hui, grâce à la combinaison de deux effets : d'abord, mon prédécesseur avait augmenté les moyens de 12 à 18 millions d'euros. Nous avons pu utiliser 19,063 millions d'euros sur l'année 2012. C'est ce que j'ai de disponible après les réallocations. D'après nos calculs, nous utiliserons 18,970 millions d'euros. Nous aurons un nombre consommé qui sera très faible si les derniers dossiers qui doivent revenir de l'IF passent normalement. L'année 2012 sera l'année où, finalement, nous avons le plus investi dans les PCDR dans l'histoire du développement rural. On peut s'en réjouir. On repart avec un budget de 17 millions d'euros à l'initial et je verrai s'il y a des possibilités par réallocation.

Pour pouvoir soutenir plus de communes et aider plus de projets, on a, par circulaire, informé les communes que nous changions un peu le mode de financement. Sur les 500 000 premiers euros, on reste au financement tel qu'il était : intervention pour 80%. Par contre, au-delà de 500 000 euros, le financement est de 50 %, parce que nous avions de plus en plus de gros gros dossiers PCDR qui arrivaient. Cela commençait à devenir un peu difficile. Quand on rentre des dossiers d'un million d'euros, quand on en a fait 17, il ne reste plus rien. Cela devenait un fort. De plus, nous avions une forte tendance à avoir des avenants importants. Ici, même chose, il faut qu'il y ait une meilleure estimation dès le départ, de manière à éviter ces avenants. Le seul incitant possible, dans ce cas-là, est l'argument financier. Je ne soutiendrai plus les avenants qu'à concurrence de 50 %, pour essayer que l'estimation de départ colle le plus à la réalité. Cela nous permet de voir plus clair.

L'ensemble de ces mesures – utilisation de plus de 18 millions d'euros, avoir changé les règles d'octroi des aides financières aux communes – nous amène à pouvoir dire qu'il n'y aura pas de dossier en attente, fin 2012. Tous ceux qui sont terminés, validés, sont financés. Il n'y a pas de liste d'attente avant de commencer l'année. Il y en a un ou deux où les changements de majorité ont engendré de nouvelles décisions du bourgmestre qui postpose pour modification. C'est leur choix. Cependant, il n'y a pas de dossiers, ou très peu en tout cas, bloqués chez nous.

J'en viens maintenant au CRa. Effectivement, maintenant, nous avons un outil relativement unique, qui reçoit des moyens financiers conséquents. En effet, la dotation, plus les moyens en investissement, plus l'ensemble des projets qu'ils rentrent et qui sont parfois cofinancés aussi, donnent une structure avec un budget de plus de 30 millions d'euros. Pour la recherche, c'est considérable. Ce n'est pas, aujourd'hui, suffisamment bien perçu par les agriculteurs. Il y a au moins un problème à résoudre : voir comment les producteurs peuvent plus influencer les recherches qui s'y mènent, et plus en tirer profit lorsqu'il y a des résultats.

On a souvent ce sentiment – et il en va de même avec l'APAQ-W – que les producteurs ne cernent pas bien comment on peu investir autant en recherche, alors qu'ils ne voient pas à quoi cela correspond.

Effectivement, il faut améliorer la visibilité et parmi ce qui est prévu dans le Code de l'agriculture, c'est un conseil des producteurs qui définit, en première décision, les recherches qu'ils veulent voir avancer. En fait, ils définissent les problèmes qu'ils rencontrent. L'ensemble des problèmes rencontrés est soumis à un comité stratégique qui, en fait, à l'initiative du ministre, rassemble le Directeur du CERA, mais aussi le Directeur de l'APAQ-W, tous les inspecteurs généraux qui ont l'agriculture dans leurs compétences, et tous ensemble, on examine ces demandes des producteurs et on le transforme en programme opérationnel que l'on fait mettre en application par le CERA.

De cette manière, on aura vraiment plus un retour de la base. Ce Conseil des producteurs aura d'ailleurs d'autres missions, mais en tout cas, en ce qui concerne la recherche, il doit nous ramener les problèmes du terrain, nous dire très concrètement les réalités. « Moi, je me suis lancé dans le bio, je fais telle chose, j'ai un problème, j'ai un tel type d'élevage, je n'ai pas de solution pour tel problème » et ainsi voir de quelle manière le CERA peut concrètement y répondre.

Le CERA est un outil de recherche important, mais il doit être un outil de recherche appliquée et avoir ainsi une meilleure réactivité que celle que l'on a aujourd'hui.

Il y a huit mois d'ici, nous avions une crise avec les moutons, avec la maladie de Schmallenberg, sur laquelle M. Prévot m'avait souvent interrogé. Je me suis rendu compte que, dans ce cas-là, nous n'avions quasiment aucune possibilité de réaction rapide au sein de la Wallonie. Alors, évidemment, l'exemple est mal choisi parce que c'est le domaine animal et le CERA est quand même très faible à ce niveau, c'est surtout au niveau végétal qu'il est spécialisé. Mais même quand il y a une urgence par rapport à une culture, le CERA n'a pas cette capacité de réaction rapide, et je pense qu'il faudra la lui donner à l'avenir.

J'ai voulu maintenir le budget du CERA, on n'y a pas touché du tout, mais une réforme est en cours, à trois titres. D'abord, il y a une réforme dans la gouvernance. J'ai pu constater qu'on a un peu de mal à avoir une vision claire des moyens. Certes, pas de la partie « utilisation des moyens wallons », mais il y a d'autres moyens qui arrivent via des conventions, ou on partage des locaux, il y a des sociétés privées qui utilisent, et c'est sans doute dans un bon esprit et dans une volonté de faire avancer les choses, mais il faut y voir plus clair aujourd'hui et on travaille intensément depuis quelques mois au cabinet au rythme d'une réunion tous les quinze jours, avec le CERA, direction et direction adjointe, pour éplucher toute cette situation et voir comment les choses se passent. Il faut vraiment voir plus clair sur la gestion de cet institut qui vient du Fédéral et qui a été régionalisé.

Sur l'aspect des locaux, on a effectivement un problème. Nous sommes dans des locaux qui appartiennent toujours au Fédéral, pour lesquels nous ne payons pas de loyer, heureusement, qui sont tous à Gembloux, pour la plupart – quelques points sont décentralisés – mais sur lesquels nous n'arrêtons pas d'investir dans des travaux qui sont normalement à charge du propriétaire, ce qui fait qu'aujourd'hui, avec ce qui a déjà été mis dedans depuis dix ans, on peut considérer que nous sommes quasi-propriétaires. Si on fait la somme, la valeur résiduelle de ces bâtiments et qu'à côté, on y met la valeur qu'on a déjà investie dans des investissements qui ne nous reviennent pas en tant que locataires, il est évident qu'on est quasi-propriétaire. J'ai donc donné l'ensemble de ces éléments à mon collègue du budget, et c'est à ce titre qu'il considère que c'est une compétence usurpée quelque part, puisque nous avons rempli le rôle de propriétaire, ce que nous ne devions pas faire.

Si nous avions tout de suite la maîtrise totale, je dirais qu'il faut reconstruire un bâtiment unique ou presque puisqu'il y a des localisations qui sont liées à des utilisations de terrains et d'espace et ces bâtiments doivent rester indépendants, mais avoir un bâtiment nouveau, unique, et vendre toutes ces installations actuelles. Des terrains situés à Gembloux pourraient nous permettre de reconstruire une infrastructure, à moins que certaines ne la veuillent à Namur, mais cela, c'est autre chose. Mon voisin de gauche, ici, me surveille, je dois faire attention à ce que je dis.

Je crois qu'il serait plus rationnel d'avoir un bel investissement qui respecte les conditions de travail. Aujourd'hui, on se trouve quand même dans des conditions difficiles. Je ne vous parle même pas des économies d'énergie ou de développement durable, ou de la performance énergétique du bâtiment ou des bâtiments actuels. Pour cela, il faut régler le problème vis-à-vis du Fédéral et voir comment on peut reprendre possession de ces bâtiments, s'en séparer et utiliser aussi ce montant à un nouvel investissement.

Sur le CERA, dans mes problèmes de gouvernant, j'ai évoqué le travail que nous menions. Le deuxième, je l'ai aussi évoqué, c'est la manière dont on doit assurer le lien avec ce que sera demain notre Code de l'agriculture. Notre Code de l'agriculture va définir des objectifs prioritaires. J'en cite un au hasard, l'autonomie énergétique des exploitations. Si on considère que pour faire baisser le coût de notre production, il faut que les agriculteurs, les exploitants deviennent autonomes au niveau énergétique, il faut une cellule au CERA qui prenne cela en main très concrètement et en association avec une série de structures qui le font déjà partiellement ou qui se sont déjà impliquées dans ces projets biomasse, je pense par exemple à Valbiom.

On ne peut pas imaginer que, dans dix ans, on n'ait pas des exploitations qui soient autonomes au niveau énergétique, quand on connaît la quantité de biomasses disponible dans une exploitation. On a ce qu'il faut au niveau biomasse, au niveau surface pour utiliser l'énergie solaire, voire même peut-être d'autres formes d'éoliens plus localisées, liées à une exploitation, des petites éoliennes, et cætera. Il faut un véritable plan d'autonomie énergétique des exploitations. De la même manière, il faut un plan autonomie protéique des exploitations. Si on pouvait déjà résoudre ces deux problèmes pour nos exploitants, avoir des coûts énergétiques à la baisse et des coûts de l'alimentation bien moindres par le biais d'une autonomie de l'alimentation animale, nous serions déjà sur la bonne voie en termes de diminution des coûts et de redonner un revenu à l'agriculture.

Voilà quelques-uns des objectifs concernant le CERA mais il y en a d'autres.

Pour le faire tout de suite, parce que j'entends bien le message de Mme Cassart-Mailleux. Ce qui a été mis en place il y a trois semaines, au sein de mon cabinet, c'est un Comité stratégique à l'agriculture qui n'existait pas jusqu'à présent. Qui compose ce comité ? Je l'ai évoqué, c'est le directeur de l'APAQ-W, le directeur du CERA, tous les IG qui travaillent dans le domaine de l'agriculture et le Directeur général M. Delbeuck.

Ensemble, avec le cabinet, nous examinons dorénavant, de manière transversale, tout ce qui vient d'un des départements.

Par exemple, le CERA travaille sur son projet de recherche 2013-2015. Il sera examiné par le Comité stratégique de ce mois de décembre, de manière à ce que chacun puisse remettre son avis. Ce n'est pas encore l'idéal parce que le Code agricole n'est pas suffisamment engagé que pour le faire, mais enfin, rien ne m'empêche de déjà réunir le Comité stratégique qui sera défini dans ce Code agricole.

De la même façon, le directeur de l'APAQ-W doit nous présenter, ici, dans une dizaine de jours, son plan d'action pour l'année 2013 et nous allons en discuter tous ensemble. C'est nouveau ! Jusqu'ici, le CERA envoyait des demandes au cabinet en disant qu'ils allaient participer à telle manifestation : « Cela coûte 12 000 euros, veuillez signer ici ». C'est cela qui se passait jusqu'à présent. Là, nous allons définir ensemble, dans le Comité stratégique, la manière dont nous allons utiliser les huit millions d'euros de budget de l'APAQ-W, les cinq millions d'euros de dotation publique et les trois millions qui viennent des producteurs.

Je pense que la manière de travailler est déjà en train de changer avec l'APAQ-W.

Vous avez peut-être pu remarquer que nous avons lancé, ces dernières semaines, à l'initiative du cabinet, un nouveau mode de promotion de nos produits, essentiellement avec un partenariat passé avec *Sudpresse* où nous fonctionnons par semaine successive où on sensibilise à un produit, à une production en Wallonie et nous avons remplacé l'achat d'espaces publicitaires par l'octroi de bons aux consommateurs qu'ils doivent aller valoriser directement chez le producteur. Précédemment, une campagne qui coûtait 100 000 euros, c'était 100 000 euros à la RTBF, à *Sudpresse* ou à *Vers l'Avenir*, peu importe, mais aujourd'hui, pour pouvoir avoir la chance d'offrir ces 100 000 euros de bons, la presse nous donne des espaces gratuitement.

S'ils ne les veulent pas, je donnerai les bons aux autres.

La presse qui a envie d'avoir un bon contact avec ses lecteurs offre des bons. Quel est l'avantage de ces bons ?

Outre le fait qu'on a à la fois cet espace publicitaire gratuit, sous forme de publirédactionnel, de spot, d'annonce, l'autre avantage est que le bon retourne chez le producteur puisqu'on dit : « Le bon que vous avez gagné, les 30 euros sont valables pour acheter de la viande de bœuf à la boucherie de votre village ».

Cela retourne directement chez le boucher et du boucher, chez le producteur. La tendance a donc été complètement inversée. La réforme APAQ-W est donc déjà en route.

Il y a un point au gouvernement de la semaine prochaine sur la centrale de marché, qui implique la création, au sein de l'APAQ-W, d'une cellule qui va passer des marchés publics pour compte des administrations locales, régionales, et cætera, pour faire en sorte que ces marchés soient attribués non plus sur le critère du prix, mais sur le critère du prix plus le critère de l'empreinte carbone.

Il est donc impossible qu'il ne soit pas gagné par des producteurs locaux. Voilà des réformes qui sont en cours, qui seront officialisées dans le Code de l'agriculture, mais n'ayant pas de texte décrétal à respecter aujourd'hui, je peux déjà les mettre en œuvre, puisque c'est le Code de l'agriculture qui n'existe pas et qui les définira. C'est pour vous dire qu'on n'est pas en train de ne rien faire concernant l'APAQ-W, loin de là.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Je n'ai jamais dit que vous ne faisiez rien. J'ai dit qu'il y a huit ans que je suis là et que j'en entends parler avec un nouveau décret. La législature est bientôt terminée et je ne vois encore rien concrètement.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Deux actions concrètes sont en cours. Il n'y aura effectivement pas de réforme spécifique de l'APAQ-W, il n'y aura pas un décret APAQ-W. La réforme sera un des chapitres, un des livres, ce sera tout ce qui concernera la communication et la promotion dans le Code de l'agriculture, au même titre qu'il y aura tout un livre sur la recherche, dans lequel le CRa aura une place importante.

Je ne vais donc pas faire une réforme APAQ-W différente. C'est un des éléments du code. Pour moi, l'APAQ-W de demain doit être une agence professionnelle de communication, orientée sur la promotion des produits alimentaires issus de nos producteurs en Wallonie. Cela doit être des professionnels de la publicité et du marketing.

La définition de ce que nous devons promotionner sera faite en amont par le Conseil des producteurs. C'est l'ensemble des producteurs qui décidera quels produits ils souhaitent promotionner, à quel moment ils veulent y mettre des moyens. Ensuite, il y aura une agence professionnelle. Aujourd'hui, il existe des agences de publicité sur le territoire wallon, mais qui ne sont pas spécialisées sur ce type de produit. Nous devons avoir une agence spécialisée pour les produits wallons. Je dirais même que c'est une agence qui doit pouvoir travailler en cofinancement.

Quand un agriculteur ou des producteurs décident de vouloir promotionner le Coq des Prés et qu'ils ont 50 000 euros à investir dans une campagne, ils pourront aller voir l'agence - la future APAQ-W - et lui dire : « Je veux mettre 50 000 euros dans cette campagne, que pouvez-vous faire pour moi ? ». On devra leur proposer

des outils performants pour utiliser ces 50 000 euros et éventuellement les cofinancer si, dans le budget de cette agence, il y a les moyens pour le financement du secteur de la volaille pour faire des actions conjointes. Aujourd'hui, nos producteurs n'ont pas d'interlocuteur professionnel par rapport à la spécificité de leurs produits. C'est donc cela que nous devons mettre en place. C'est la manière dont je vois l'APAQ-W de demain.

On aura encore l'occasion d'en discuter.

Il y a toute une série de rencontres prévues avec les agriculteurs en décembre. Je ferai le point avec vous en janvier sur les premières ébauches du Code de l'agriculture de manière très large.

(Réaction de Mme Cassart-Mailleux)

Oui, on fera une séance. Je compte bien inviter les conseillers.

(Réaction d'un membre)

Oui, je sais, j'ai en plus trois questions d'actualité.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Ils n'ont qu'à organiser les travaux correctement.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Concernant Natura 2000, par rapport aux moyens financiers, les moyens sont effectivement dispersés entre plusieurs AB. On ne peut pas mettre dans une même AB ce qui va pour le privé, le public, l'associatif, et cætera, cela doit être des allocations différentes. Les moyens en acquisition, en restauration ou en dédommagement ne sont pas les mêmes. On a aussi besoin d'une allocation pour compenser l'absence de précompte immobilier versé aux communes. Cela explique donc qu'il y a beaucoup de lignes pour Natura 2000. Si je fais la somme des lignes Natura 2000, nous en arrivons à un montant d'environ 6 millions d'euros. Aujourd'hui, c'est ce que Natura 2000 coûte à la région.

En 2014, cela coûtera évidemment plus cher puisque nous aurons adopté définitivement les arrêtés. Il faudra dédommager comme prévu, en fonction des unités de gestion, et on aura une augmentation significative, mais une augmentation cofinancée puisque des budgets européens peuvent servir à cela. On aura donc 50 % du coût supplémentaire estimé à quelques millions d'euros. On a sans doute 6 ou 7 millions d'euros supplémentaires pour le faire.

Par rapport à Natura 2000, j'ai évoqué la manière dont nous allions utiliser les moyens de la mesure 323. Les conseillers MAE et les conseillers Natura auront comme action prioritaire d'aller sensibiliser les gens aux possibilités de vendre leurs terrains en Natura 2000.

J'espère même pouvoir faire une opération avec les communes. On est en train de regarder comment le faire, car on a un souci de calendrier. Cet argent doit être utilisé avant la fin de l'année 2013, puisque c'est dans le PDR actuel. Il nous reste donc une année pour utiliser une enveloppe non négligeable. Si nous pouvions mettre les communes dans le coup pour qu'elles puissent, avec une aide importante de la région et de l'Europe, acquérir éventuellement les zones qui sont en Natura 2000 sur leur territoire, cela pourrait nous aider à atteindre les objectifs.

Il y a une série de points où vous avez vu des modifications. Le 33.06, où vous me dites que cela passe de 1,834 million d'euros à 1,420 million d'euros, cela a été soulevé par plusieurs personnes. Il s'agit en fait d'un transfert vers le Fonds Énergie de M. le Ministre Nollet, puisqu'il y a une série d'associations dans le domaine environnemental qui sont dorénavant financées par le Fonds Énergie. Nos AB ont été réduites d'autant. Il n'y a donc pas de diminution de moyens, aucune association ne sera impactée. C'est simplement un transfert vers le Fonds Énergie vers l'association correspondante.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Monsieur le Ministre, s'agit-il d'une subvention au Centre agricole de formation professionnelle ?

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Oui. Attendez, nous ne parlons peut-être pas du même 33.06.

Dans le programme 15.03, vous avez coché deux AB qui diminuent : la 33.06 et la 33.23. M. Stoffels les a remarquées également. Dans les deux cas, il y a un transfert vers le Fonds Énergie. C'est le même mécanisme. Le subventionnement de l'association existante a été partagé différemment.

Il y a des remarques que je trouvais fort intéressantes sur la place de l'agriculture dans nos plans successifs wallons et dans le développement de la Wallonie.

Je pense que nous devons - je fais le nécessaire dans le cadre de la dynamique 2022 qui est en discussion - vraiment avoir un axe agriculture-économie, au même titre que nous devons avoir un axe agriculture-environnement. On ne va pas attendre d'avoir un nouveau plan pour le faire.

Déjà aujourd'hui, on discute avec M. le Ministre Marcourt de certains projets dans le domaine du foncier agricole.

De la même manière, des intercabinets ont lieu actuellement avec M. le Ministre Nollet pour voir comment, dans la politique des circuits courts, on peut utiliser des moyens qu'il a via le Plan Marshall 2.vert et pour lesquels il a besoin de nous, puisque nous sommes aussi les producteurs. Les agriculteurs restent ceux qui

fournissent la matière première à ces dynamiques-là.

Aujourd'hui, dans l'ensemble des plans qui ont été sortis, je trouve que nous avons peut-être sous-estimé l'apport potentiel de l'agriculture dans une réflexion « alimentation ».

Pour vous donner un chiffre qui n'est pas dans le budget, les ménages wallons consomment de l'ordre de six à sept milliards d'euros par an pour leur alimentation.

Notre agriculture produit de l'ordre de 1,5 milliard d'euros en production agricole.

Il y a des habitudes alimentaires qui, si elles devaient changer, pourraient avoir un impact considérable sur notre économie.

On peut avoir le débat par rapport au bio. Le bio ne peut effectivement pas tout résoudre et il faut garder tout le reste de l'agriculture. On doit aller vers un type de production qui fasse à terme que nos consommateurs aient envie de consommer plus qu'aujourd'hui, nos produits wallons. Qu'est-ce qui peut faire la différence ? Évidemment, cela peut être l'amour de l'agriculteur du coin, mais ce sera sans doute la qualité de ce qu'on peut proposer. Il faut aller vers des démarches de qualité.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Et également le prix.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Et le prix, bien sûr.

Le plan qui est lié aux travaux du CRa sur l'avenir de l'agriculture doit être, à mon avis, celui d'une agriculture que j'appellerais « écologiquement intensive ». Ils ne sont pas d'accord apparemment. Ils se disputent entre eux.

La solution, c'est ce que j'appelle « l'écologiquement intensif ». Je pense qu'à un extrême, on a le bio qui est vraiment très intéressant et qui peut montrer la voie aussi aux agriculteurs traditionnels par rapport à certaines techniques qui peuvent être améliorées de manière à avoir un impact moindre sur l'environnement, tout en ayant des pratiques culturelles qui garantissent les produits et un revenu.

J'entends bien votre remarque, Madame Cassart-Mailleux, sur le fait que certaines productions bio peuvent in fine se retrouver dans le circuit classique. Cela peut arriver. Il faut éviter cela.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Qu'avez-vous comme moyens pour éviter cela ?

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - D'abord, faut-il vraiment éviter ?

D'abord, il faut oublier qu'un des objectifs de l'agriculture bio, outre le fait de produire des aliments bio, c'est aussi d'avoir un impact moins important sur l'environnement, d'utiliser moins d'intrants. Quand on a une production bio, à la fin, finalement qu'elle soit mangée en bio ou mangée en naturel, elle a de toute façon eu un impact moindre sur l'environnement. C'est déjà un acquis avant de commencer, avant d'avoir vendu l'animal ou le fruit. On peut développer beaucoup de moyens en politique de la nature, en Plan Maya ou autre chose, mais, si à côté de cela, on a une agriculture qui utilise intensément des produits, on sait bien que ce n'est quand même pas l'idéal.

Je crois qu'il y a plusieurs intérêts au bio. Cela n'empêche qu'il faut effectivement promotionner les produits bio, essayer qu'il soient consommés le plus possible et être exigeant sur le cahier des charges.

La crédibilité des produits bio est liée à l'appréciation qu'on peut avoir du secteur.

Si on a finalement l'impression que les contraintes du bio ne sont pas ce qu'elles devraient être, il n'y a vraiment aucun intérêt de s'intéresser à cette filière-là et de payer la différence de prix qui est parfois réclamée, même si ce n'est pas toujours le cas.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Vous avez déjà regardé quelle était la qualité de l'agriculture traditionnelle ? Je voudrais dire que l'agriculture traditionnelle est réellement de qualité en Région wallonne.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Bien sûr, oui.

La qualité des produits de l'agriculture traditionnelle, je n'ai aucun problème avec cela, ils sont de qualité, mais les méthodes de culture et d'élevage entre le bio et le non-bio ont un impact différent sur notre environnement, de manière générale. On peut quand même se féliciter du fait qu'il y ait aujourd'hui 7 ou 8 % d'agriculteurs qui ont choisi ces modes de production là.

Vous savez, entre un sol en agriculture bio et un sol en agriculture traditionnelle, après quelques années, il y a une nette différence dans l'analyse du sol même. Ne négligeons pas dans les bas aussi, cet aspect-là. Je ne suis pas à tout prix un adepte du bio.

Il y a beaucoup de questions de détail, mais si vous voulez avoir le temps de manger, je ne sais ...

Mme Cassart-Mailleux (MR). - On est là pour le budget et on ne mange pas. Il n'y a pas de souci. On n'avait qu'à organiser les travaux différemment.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Pour moi, il n'y a pas de problème.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - On a encore le patrimoine.

Mme la Présidente. - Nous devrons suspendre la séance à 14 heures si nos votes ne sont pas terminés puisque la séance plénière commence.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Il y avait une question de Mme Saenen sur l'aide à la biométhanisation.

Là, c'est un exemple de collaboration dans le cadre du Plan Marshall puisqu'il y a un appel à projets qui va être lancé et que nous avons concerté avec M. le Ministre Nollet dans le cadre des moyens du Fonds Énergie, avec un appel à projets pour notamment une série de stations qui vont soit retraiter les graisses animales ou les effluents d'élevage.

Comme il va y avoir des projets financés de ce côté-là, on allège un peu cette AB-là.

Monsieur Prévot, pour ce qui concerne l'Observatoire de la consommation alimentaire, notre convention est résiliée depuis septembre.

Nous n'avons plus de convention avec l'observatoire. Cela nous impose, dans les prochains mois, de définir une nouvelle stratégie d'Observatoire de la consommation alimentaire. Si on n'a plus de convention avec eux et qu'on a besoin d'informations, il faudra la trouver autrement. Cela implique, j'ai retrouvé les moyens équivalents, que l'on va développer un nouveau projet pour avoir une vision claire de la manière dont les gens consomment au niveau de l'alimentation sur notre territoire.

Concernant les clôtures, il y a deux arrêtés complémentaires qui sont en cours de discussion au gouvernement : le premier de M. le Ministre Henry sur les règles à respecter et le calendrier dans lequel tout cela va devoir être mis en œuvre et de notre côté, sur la partie financement, aides aux agriculteurs qui doivent installer des clôtures.

Ce sont des mesures qui sont cofinancées au niveau européen. Une part de budget européen s'ajoute à ce que vous avez vu là. Une discussion est toujours en cours sur la part qui serait payée sur le budget agricole et la part qui serait payée sur le Fonds de l'environne-ment puisque les agriculteurs cotisent aujourd'hui au Fonds de l'environnement.

Il serait normal qu'on puisse utiliser une partie de ce fonds pour financer ces mesures, au Fonds de l'Eau. C'est normal d'utiliser une partie de ces moyens qui viennent du monde agricole pour payer ces mesures et ne pas les prendre dans le budget de l'agriculture.

C'est la discussion qui a lieu maintenant au moment de la deuxième lecture puisque le texte est revenu du Conseil d'État.

Concernant les halls-relais, c'est conforme aux demandes actuelles. Il faut en fait un an pour mener le dossier. On sait maintenant précisément ce dont on aura besoin pour les halls-relais. Le montant qui est indiqué là est le montant qui sera nécessaire.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Vous n'en avez pas de nouveaux ?

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Si on en a des nouveaux, ce seront des choses qu'on devra payer l'année suivante. Ceci dit, des réallocations sont toujours possibles puisqu'il y a d'autres aides à l'investissement agricole qui sont disponibles ailleurs. C'est par appel à projets, les halls-relais. On va lancer un nouvel appel à projets. On verra ce qui va rentrer.

Lancer un appel à projets en 2013, ce ne sera jamais à payer avant 2014.

Le mieux, c'est que vous repreniez des questions de détail si je n'y ai pas répondu parce que j'ai essayé de faire large.

Concernant les maisons du parc dont le budget diminue, c'est là un budget pour l'installation. Chaque parc naturel a un droit de demander un jour une subvention pour créer une maison du parc, il n'y a pas de demande en cours.

On a diminué le montant nécessaire sur 2013 puisqu'il n'y a pas de demande de parc actuellement.

Sur les aides à l'investissement, je vous ai répondu tout à l'heure qu'elles étaient maintenues. Pour l'avenir, je pense qu'il faudra avoir une réflexion sur comment favoriser peut-être plus l'investissement collectif. Je trouve qu'on achète surtout et essentiellement en termes de machines, que j'ai trop de dossiers similaires qui rentrent pour des exploitants qui sont à quelques kilomètres les uns des autres. On devrait donner un bonus à l'utilisation de ces moyens pour acheter une machine qui peut servir à plusieurs. C'est une réflexion qu'on devra avoir pour le prochain PDR.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Monsieur le Ministre, pour le prochain PDR, c'est qu'il faut aller voir un peu ce qu'il se passe dans les autres États membres.

On a deux régions dans notre pays et il serait intéressant d'aller voir. J'ai été le voir au début qu'on a mis en route ce PCDR-ci, de voir un peu comment ils ont évolué, voir ce qu'ils ont proposé. On a tous les mêmes directives, mais il y a moyen de les adapter différemment dans chaque État membre.

Il est intéressant vis-à-vis de l'agriculture plus moderne, je pense qu'on doit être très volontariste et

souhaiter une agriculture moderne. Je crois que le Fonds d'investissement est vraiment le pilier par rapport à cela.

Il faut arrêter de penser qu'on est une agriculture ringarde. Si on veut la moderniser, c'est par le biais du Fonds d'investissement.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - C'est clair que, outre l'objectif de favoriser des investissements collectifs, il faudra aussi un objectif de simplification de la démarche ISA. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'avoir des plans aussi compliqués qu'on a aujourd'hui, avec plein de lignes et la ligne 3 et annulée, on en rajoute une 8 parce qu'on a changé d'avis.

Je trouve vraiment qu'on devrait avoir une manière beaucoup plus souple de répondre avec un droit de tirage par producteur. Il sait combien il a sur une période de trois ans. Il rentre des demandes ponctuelles. Cela ne nécessite pas un plan. Cela faciliterait déjà beaucoup les choses.

Mme la Présidente. - Y a-t-il des répliques ?

La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Ecolo). - Monsieur le Ministre, concernant les conseillers MAE, l'idée qu'on avait déjà amorcée en commission, d'utiliser leurs connaissances, leur proximité du terrain et la confiance qu'ils ont déjà avec l'agriculteur, c'est vraiment une bonne idée que je soutiens, que j'avais déjà soumise dans mon questionnement sur le financement des conseillers.

Leur grand avantage, c'est en fait qu'ils ne sont pas centralisés au niveau de leurs connaissances territoriales. Sont-ils centralisés par rapport à une structure virtuelle ? D'accord, mais ne perdons alors pas de vue le grand atout qu'ils ont, car ils connaissent leur territoire et ils ont la confiance des agriculteurs, mais je vous soutiens dans cette démarche.

Vos critères par rapport aux aides pour orienter davantage les aides vers une copropriété c'est l'idée de mener l'agriculture familiale à se développer vers une économie en lien avec l'agriculture, mais aussi une indépendance telle qu'on peut la vivre dans d'autres métiers. C'est une bonne idée. On sent que partout, l'arrivée du code est attendue par rapport à toutes les orientations, mais je sais qu'il est en marche. Je me réjouis donc vraiment que vous reveniez vers nous en janvier pour le présenter puisque celui-là va effectivement donner plus de corps à toutes les aides qui ne restent finalement que des chiffres s'il n'y a pas une base sur la table.

Par rapport à Natura 2000, vous avez répondu. Il me reste des questions. Vous n'avez pas stipulé que le cofinancement de l'Europe allait diminuer. On le voit dans les chiffres tandis que par rapport aux MAE, bien. Expliquez-moi la différence, car je ne peux pas comprendre les deux. Ce sont des financements européens. La base du financement est les MAE dans le deuxième piller. Je ne vois pas quel est le règlement qui fait que le cofinancement européen au niveau des MAE serait arrêté et pas celui des aides.

Je manque de clarté ou de connaissance. Je le prends sur moi. J'ai vraiment envie d'avoir un retour à ce sujet. Je vous soutiens – vous l'avez compris – quant à la réflexion de savoir comment faire développer le bio et au-delà de toutes les considérations, de son apport. Aujourd'hui, on peut quand même constater que certains produits sont importés à 80 %. Rien que cette part de marché là est à prendre. Là, on n'est pas encore en concurrence avec l'agriculture traditionnelle et je ne voudrais jamais me mettre en concurrence avec l'agriculture traditionnelle, mais si une part des citoyens et des consommateurs, même si on n'a plus pour l'instant, la possibilité d'observation, est en demande, on connaît en tout cas ce chiffre d'importation. Ils ont le droit d'avoir cette offre aussi bien de chez nous.

Évidemment, cela m'intéresserait que le CRa se penche aussi là-dessus, sur les recherches par rapport à la santé car d'après les dernières révélations santé, il reste des pesticides dans notre nourriture, ce qui avait suscité beaucoup de questions et on manque encore de réponse par rapport à cela.

L'arrêté « clôtures », je peux comprendre qu'il y a un partage de financement, mais alors c'est sur les deux arrêtés et peut-être, en proportion de causes à effets. Je suis contente d'entendre qu'on rentre en deuxième lecture.

Par rapport aux parcs naturels, je suis surprise qu'il n'y a pas de nouvelles demandes car, à moins qu'il s'agisse d'une ancienne demande, mais elle n'a pas encore obtenu de réponse, le parc Spa-Stoumont est déjà bien existant. Il s'agit d'un projet de M. Valaire avec les deux communes Spa et Stoumont. Une étude en cours. Ce parc n'est, je l'espère, pas abandonné avec la disparition malheureuse de M. Valère.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Celui-là, c'est un budget pour les parcs existants qui désirent créer une maison du parc. C'est sur cette demande de créer une nouvelle maison du parc. Pour un nouveau parc, c'est autre chose.

Mme Dethier-Neumann (Ecolo). - Vous me rassurez.

Je suis vraiment curieuse de connaître le fonctionnement de votre comité stratégique. Cela me semble très efficace sur base de nouveaux codes, mais ce lien entre les différentes structures existantes ne peut que rendre plus efficients tous les moyens que vous

donnez à l'agriculture et pour le reste, on verra au long de l'année 2013 qui donnera encore souvent l'occasion de vous poser des questions. Je vous remercie Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. - Nous en arrivons au volet « Patrimoine ». Certains députés ont-ils des questions à ce sujet ?

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Monsieur le Ministre, j'aurai plutôt une question par rapport à l'ajustement que par rapport au budget 2012, car je pense que les questions se recoupent.

À l'AB 01.03 - Dépenses de toute nature afférant au petit patrimoine, alors que l'arrêté d'avril 2010 augmentait l'éventail du petit patrimoine, les bénéficiaires de subventions constatent aujourd'hui que les moyens dévolus sont réduits. J'aimerais savoir si le nombre de dossiers est en diminution et combien de dossiers sont en attente de paiement ou de remboursement. À l'AB 12.04 - Inventaire du patrimoine architectural, le crédit passé en juin dernier de 140 000 euros à 70 000 euros, soit une diminution de 50 %, est à nouveau amputé de 30 000 euros. Je voudrais donc, Monsieur le Ministre, avoir quelques précisions par rapport à cela. La gestion de l'inventaire est financée à concurrence de 50 % chacun par des programmes 16.02 et 16.21 et le 16.02 dépend du Ministre Henry.

Aucune justification ne précise la raison de cette chute de moyens tels que compensés par l'allocation dépendante du Ministre Henry. Le cas échéant, comment justifier cette réduction alors que dans un même temps, la lettre du patrimoine souligne la nécessité de maintenir à jour cet inventaire ?

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Pourriez-vous me répéter le numéro de l'AB ?

Mme Cassart-Mailleux (MR). - À l'AB 12.04 - Inventaire du patrimoine architectural.

À l'AB 12.10 « Dépenses de fonctionnement pour l'archéologie ». Le crédit avait déjà été amputé de 92 000 euros en juin dernier. Il est à nouveau diminué de 106 000 euros. Près de 200 000 euros en moins par rapport au budget initial 2012. On passe donc à une forte diminution. Quelles sont les raisons de ces diminutions successives ? Des chantiers ont-ils été supprimés ?

Maintenant, je passe aux trois allocations qui ont eu une augmentation. Il s'agit de l' AB 12.13 - Études. Ce poste passe de 570 à 875, soit une augmentation assez significative. Aucune explication des données dans les nouveaux projets qui justifient cette augmentation. Des moyens sont-ils dévolus au nouvel inventaire du patrimoine immobilier et culturel ? Quels sont les investissements qui sont prévus ?

À l'AB 63.13 - Subventions liées aux accords-cadre dans la restauration des biens immobiliers et classés du patrimoine exceptionnel secteur public et culte, l'allocation était de zéro et elle augmente. De quel dossier s'agit-il ? Qu'en est-il des autres engagements qui devaient être liquidés sur le crédit de paiement nouveau en 2012 et dont le montant était de 1 569 000 euros ?

J'aurai encore une petite question par rapport à l'Institut du Patrimoine wallon où là, je me rends compte qu'à l'AB 72.11, 72.12 et 72.13 - Travaux de restauration, rénovation ou réhabilitation des biens classés appartenant à l'IPW, à la région ou à la Paix-Dieu, on a vraiment une évolution en dents de scie. J'aimerais savoir, Monsieur le Ministre, ce qui justifie les fortes réductions. Quels sont les projets qui ont été retardés, non aboutis ou supprimés ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). - Vu le temps qui s'écoule, on va faire bref avec une petite réflexion et une petite question, Monsieur le Ministre. La réflexion du budget consacré au patrimoine en diminution de 1 700 000 euros et cette baisse est en fait continue depuis le budget 2011.

En trois ans, le patrimoine a perdu près de six millions d'euros. Je m'en inquiète.

Je passe à ma question principale où l'économie principale est réalisée dans la subvention accordée à l'Institut du Patrimoine wallon, qui est pratiquement divisée par deux dans sa subvention complémentaire. Il serait intéressant de voir si vous réorientez les missions de cet institut ou si vous supprimez des missions, ou si vous faites les missions avec moins de moyens.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Saenen.

Mme Saenen (Ecolo). - Merci, Madame la Présidente. En fait, j'avais pensé ne pas intervenir sur le Patrimoine et poser des questions écrites, mais comme mes questions ont été posées par mes collègues, qui traitaient de l'inventaire du Patrimoine immobilier culturel, de cette subvention complémentaire à l'Institut du Patrimoine wallon et au niveau de l'IPW, sur les restaurations, rénovations, et cætera, des biens classés, je me ferai un plaisir d'écouter les réponses du ministre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et

du Patrimoine. - Concernant le petit patrimoine, et l'ensemble des remarques que vous faites, Madame Cassart-Mailleux, par rapport aux baisses des montants, en petit patrimoine, c'est du non-consommé et on constate en fait qu'il y a une baisse des consommations et je pense qu'il faut relancer un appel. Je crois que ces subventions au petit patrimoine, qui sont inscrites de manière structurelle dans le budget mais qui ne feront pas l'objet d'un appel spécifique, rencontrent un succès insuffisant et je crois qu'à un moment donné, il faut faire un nouvel appel aux communes si on veut utiliser les moyens budgétaires. C'est vraiment la raison pour laquelle ces montants sont diminués. C'est parce qu'il n'y a presque pas de demandes en petit patrimoine, en tout cas, la moitié de ce qui était disponible.

Pour le reste, on est à chaque fois dans du non-consommé au niveau de l'ajustement et on a simplement collé à la réalité. Concernant l'IPW, là sur le budget, il ne s'agit ni d'une modification des missions, une diminution ou autre, puisqu'on l'utilise. C'est simplement le fait qu'il y a suffisamment de réserves à l'IPW que pour pouvoir faire face à des diminutions. Elle a été concertée avec eux, et il y a environ deux millions d'euros de réserve à l'IPW, et donc, ici, on fait une réduction de l'ordre de 900 000, si je me souviens bien, et donc, c'est tout à fait réalisable. Donc, on ne change rien au fonctionnement de l'IPW et cela ne nous empêchera pas, dans le cadre du budget de l'IPW, de regarder la manière dont les choses doivent être faites s'il y a moyen de faire des économies en interne pour essayer d'impacter le moins possible ses réserves. Mais apparemment, ce sera du 50/50, d'après les discours et les rencontres qu'on a eus avec l'IPW. La moitié de la diminution pourra être impactée en interne avec certaines économies de type fonctionnement, de ce qui est demandé à l'administration et l'autre moitié sera éventuellement à prendre sur les réserves, mais qui sont largement suffisantes pour cela.

Sur la diminution globale du budget patrimoine, elle est essentiellement liée à cela, plus de la moitié est de ce côté-là et pour le reste, on a essayé de rester raisonnable avec des faibles diminutions parce qu'on a effectivement beaucoup de demandes et un patrimoine classé sur notre territoire qui est conséquent. On a un nombre de bâtiments classés au kilomètre carré qui est énorme et des taux de subvention qui le sont tout autant, et qui sont parfois même, en termes de patrimoine exceptionnel, peut-être trop importants. On a des demandes qui sont quasi sans conséquence pour le demandeur. Tout cela est-il sain ? Je ne suis pas sûr que l'on soit, dans ce cas-là, dans la meilleure utilisation des moyens. Mais enfin, cela fera l'objet d'un autre débat puisque l'on va venir bientôt avec une proposition pour une autre grille de répartition des subsidiations, avec une importance qui devra, par exemple, être donnée à l'usage qui est fait de ces lieux, au fait que ce soit à caractère public ou que ce soit des biens privés. Parce qu'aujourd'hui, on peut parfois subventionner à 95 % la réfection des châssis ou d'une toiture d'un privé. Alors, je trouve que là, il y a une nécessaire intervention de la région, mais pour moi, ce devrait être une intervention qui corresponde au surcoût généré par le classement. Aujourd'hui, on est bien au-delà de cela et donc, quand on a un bâtiment classé, et encore plus à titre exceptionnel, on peut avoir presque ses châssis pour rien, ce qui est quand même un privilège. On doit donc avoir une réflexion par rapport à cela, à la manière dont les dossiers doivent être examinés et traités en fonction des différents cas de figure.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - J'avais encore d'autres questions auxquelles M. le Ministre n'a pas répondu.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - L'ajustement sur les études et l'augmentation concernent principalement une convention avec l'Institut Royal des sciences naturelles qui a fait qu'il y a un montant nécessaire supplémentaire sur l'année 2012. On l'a réalloué, venant d'ailleurs, pour pouvoir prendre en charge cette convention avec l'Institut royal des sciences naturelles.

Il y a une petite diminution de 30 000 euros que vous avez pointée sur l'inventaire. En fait, il y a une volonté de notre part de donner une priorité à la requalification des biens classés. Aujourd'hui, on a un nombre de biens classés qui fonctionnent avec des arrêtés de classement qui sont parfois complètement dépassés et qui ne correspondent plus à la réalité du terrain. Par rapport au choix entre donner des moyens sur l'inventaire, c'est-à-dire faire le tour de nos villes et communes en essayant de répertorier des biens qui devraient éventuellement être classés, on devrait plutôt donner la priorité à la requalification de biens classés et connus, qui ont besoin d'avoir un supplément d'information.

Il y a une diminution au 12.10, c'est-à-dire dans le fonctionnement de l'archéologie, où là aussi, la priorité est donnée à une autre AB sur l'archéologie préventive, aux dépens de cette AB qui est plus sur des frais de fonctionnement. C'est un choix que nous avons fait.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Concernant l'AB pour les travaux de rénovation, on disait qu'il y avait vraiment des dents de scie.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Là, c'est lié à la vitesse d'avancement de différents dossiers gérés par l'IPW. Par exemple, Villers-la-Ville, qui est un gros dossier géré par l'IPW, va être adjugé dans les prochains jours. J'imagine qu'il y a des moyens qui doivent être liés à cela. Pour l'abbaye d'Aulne, un marché de services va être lancé pour la

consolidation des ruines ; on a aussi la carrière Vinck à Soignies. Le nombre de dossiers IPW est quand même relativement restreint, mais pour des montants importants parfois et cela peut très vite, d'une année à l'autre, nécessiter des moyens plus hauts ou plus bas. C'est la fluctuation liée aux dossiers.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Sur la Paix-Dieu, pouvez-vous me faire le point, s'il vous plaît, Monsieur le Ministre.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Vous faire le point sur la Paix-Dieu ? À quel niveau ? Sur la suite de la restauration ?

Effectivement, on a aujourd'hui à la Paix-Dieu une série de bâtiments rénovés que j'ai visités il n'y a pas longtemps et d'autres complémentaires sur lesquels des certificats de patrimoine sont en cours. Il y avait notamment une toiture, juste à côté, sur le bâtiment, mais alors, pour le nom des bâtiments, je fais appel à l'équipe.

Il y a un projet de restauration pour l'abbatiale, pour 4,5 millions d'euros qui en est au stade du marché de travaux.

Mme la Présidente. - Y a-t-il d'autres répliques ?

Je vais demander à Mme Cassart-Mailleux, à M. Stoffels et à Mme Dethier-Neumann le sort qui doit être réservé à leurs questions.

Mme Dethier-Neumann, je pense que vous avez eu la réponse par M. le Ministre, je l'ai entendu clairement.

Mme Cassart-Mailleux la retire.

M. Stoffels (PS). - Ma question est retirée et sera reposée en question écrite.

Mme la Présidente. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(*Suite*)

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Je voudrais faire encore une petite remarque. Je souhaite que soit actées au PV l'organisation des travaux de cette semaine et la manière dont nous avons travaillé aujourd'hui. Je suis désolée. Même dans nos conseils communaux, on a plus de respect pour les conseillers que ce qu'on a eu aujourd'hui pour les parlementaires.

On a un ordre du jour qui devait être établi lundi, qui a été modifié. On a commencé aujourd'hui à neuf heures et demie, on se rend compte qu'il est quatorze heures, on repasse en séance plénière, sans même avoir eu une interruption ou quoi que ce soit. On a déjà eu, nous, en tant que membres de l'opposition, les documents et les travaux tardivement, une mauvaise organisation des travaux, et je peux vous dire que ce budget 2013 me laissera vraiment sur ma faim.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE DEUXIÈME FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 ET 1*bis*)

PROGRAMME JUSTIFICATIF AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE (DOC. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 8) ET (DOC. 5 -VIIbcd (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 8)

Vote

Mme la Présidente. - Nous allons procéder au vote sur le projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 et 1*bis*) et sur le programme justificatif afférent aux compétences du Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 – Annexe 8) et (Doc. 5 – VIIbcd (2012-2013) N° 1 – Annexe 8).

La Commission des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité et du patrimoine recommande, par 8 voix contre 1, à la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiæ* du Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2013 (DOC. 4 – IVbcd (2012-2013) N° 1 ET 1*bis*)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE (DOC. 4 – IVa (2012-2013) N°1 – ANNEXES 8, 8*bis* ET 8*ter)* ET (DOC. 4 – IVbcd (2012-2013) N°1 – ANNEXES 8, 8*bis* ET 8*ter*)

Vote

Mme la Présidente. - Nous allons procéder au vote sur le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 – Ivbcd (2012-2013) N° 1 et 1*bis*) et sur l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine (Doc. 4 – IVa (2012-2013) N°1 – Annexes 8, 8*bis* et 8*ter*) et (Doc. 4 – IVbcd (2012-2013) N°1 – Annexes 8, 8*bis* et 8*ter*).

La Commission des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité et du patrimoine recommande, par 8 voix contre 1, à la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiæ* du Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et aux rapporteuses pour l'élaboration du rapport.

Interpellations ou questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées

Mme la Présidente. - Les questions orales de :

- Mme Cassart-Mailleux, sur « les parkings sécurisés pour poids lourds en Belgique » ;
- M. Stoffels, sur « le contournement d'Oudler » ;
- M. Stoffels, sur « les travaux d'élaboration du budget européen » à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 13 heures 56 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
M. Yves Demeffe, Auditeur adjoint à la Cour des comptes
Mme Monika Dethier-Neumann, Présidente
M. Carlo Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine
Mme Françoise Fassiaux-Looten, PS
M. Maxime Prévot, cdH
Mme Marianne Saenen, Ecolo
M. Daniel Senesael, PS
M. Edmund Stoffels, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	Allocation de base
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ASBL	Association Sans But Lucratif
BEI	Banque européenne d'investissement
C.G.T.	Commissariat général au tourisme
CERA	Centre d'études et de recherches sur l'agriculture
CRa	centre de recherche agréé
CRA-W	Centre wallon de Recherches agronomiques
CRIOC	Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs
DGO	Directions générales opérationnelles
DGO1	Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments
DGO2	Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques
DNF	Département de la Nature et des Forêts
FEDER	Fonds européen de développement régional
FRW	Fondation rurale de Wallonie
GPS	Global Positioning System
I.P.W.	Institut du patrimoine wallon
IF	Inspection des Finances
ISA	investissements dans le secteur agricole
MAE	mesures agri-environnementales
OIP	organismes d'intérêt public
PAC	la politique agricole commune
PCDR	programme communal de développement rural
PDR	Plan wallon de Développement Rural
RAVeL	Réseau Autonome Voie Lente
RTBF	Radio-Télévision belge de la Communauté française
S.I.G.E.C.	Système intégré de Gestion et de Contrôle
SOFICO	Société régionale wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SOWAFINAL	Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif
SPW	Service public de Wallonie
UG 2	unité de gestion « Milieux ouverts prioritaires »
UG 3	unité de gestion « Prairies habitats d'espèces »